



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE

# Rapport d'activité des services de l'État en Haute-Savoie 2016



## Services de l'État en Haute-Savoie

04.50.33.60.00

 @Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex

## Table des matières

Edito de M. le préfet de la Haute-Savoie.....	4
Préfecture et sous-préfectures.....	5
La réforme PPNG (plan préfectures nouvelle génération).....	5
Un évènementiel particulièrement dense, marqué par les questions liées à la sécurité et à la sûreté.....	5
Une communication interministérielle modernisée.....	6
Une activité interministérielle soutenue.....	6
Un partenariat étroit avec nos voisins suisses.....	7
Sûreté et sécurités.....	8
Sécurité publique.....	8
Sécurité civile.....	10
Citoyenneté et libertés publiques.....	13
Application des réglementations relatives aux élections et à diverses activités.....	13
Circulation des véhicules automobiles et professions réglementées des transports particuliers de personnes.....	14
Entrée, séjour, asile des étrangers.....	15
Relations avec les collectivités territoriales.....	18
Intercommunalité et communes nouvelles.....	18
Mise en œuvre de la loi NOTRe.....	20
Dotations et développement des territoires.....	20
Urbanisme – Autorisations liées au droit du sol.....	21
Territoires et environnement.....	23
Direction départementale des territoires.....	23
Habitat.....	23
Agriculture.....	24
Urbanisme.....	24
Eau et environnement.....	24
Transports et sécurité routière.....	25
Qualité de l'air.....	26
Unité territoriale de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL).....	26
Qualité de l'air.....	26
Risques industriels.....	27
Canalisations.....	27
Carrières.....	27
Déchets.....	27
Sites et sols pollués.....	28
Protection des populations.....	29
La brucellose des bouquetins du Bargy.....	29
Protection et sécurité des consommateurs.....	29
Sécurité sanitaire de l'alimentation.....	29
Environnement, santé et protection animales.....	30
Cohésion sociale et santé.....	32
Logement et prévention des expulsions locatives.....	32
Hébergement.....	32
Solidarité et jeunesse.....	33
Sport pour le plus grand nombre.....	34

Droits des femmes.....	34
Santé.....	35
Qualité de l'eau.....	35
Habitat.....	35
Environnement intérieur et extérieur.....	36
Veille sanitaire.....	36
Soins sans consentement.....	36
<b>Emploi, économie.....</b>	<b>37</b>
Soutien à l'activité économique et accompagnement des mutations économiques.....	37
Lutte contre le chômage et pour l'insertion professionnelle des jeunes.....	37
Soutien, consolidation et développement du secteur de l'insertion par l'activité économique.....	38
Un pôle « travail » (inspection du travail, renseignement du public, service de la main d'œuvre étrangère) très sollicité.....	38
<b>Finances publiques.....</b>	<b>39</b>
Gestion publique (secteur public local et immobilier).....	39
Missions fiscales (professionnels et particuliers).....	40
<b>Education.....</b>	<b>41</b>
<b>Culture et patrimoine.....</b>	<b>43</b>
Renforcement de l'action dans le champ patrimonial.....	43
Urbanisme réglementaire.....	43
Quelques indicateurs.....	44
<b>Mémoire et anciens combattants.....</b>	<b>45</b>
Reconnaissance de la qualité de ressortissant et réparation liée aux dommages de guerre.....	45
Solidarité envers l'ensemble des ressortissants.....	45
Développement des activités mémorielles liées à la citoyenneté et à l'histoire contemporaine.....	46

## Edito de M. le préfet de la Haute-Savoie

Le rapport d'activité des services de l'État est à la fois la synthèse, l'image et le reflet de l'action de l'État. Ce document, forcément non exhaustif, a également pour vocation de mettre en valeur les faits saillants et les dossiers marquants de l'année. C'est aussi un moyen pour l'État local de rendre compte à nos concitoyens et à ses partenaires locaux de son action qui les concerne au quotidien.

Dans le département, les services de l'État ont la charge de mettre en œuvre les politiques initiées par le Gouvernement et votées par le Parlement, dans tous les secteurs de l'action publique, tant dans le domaine régalien (sécurité, citoyenneté...) que dans les domaines d'intervention partagés avec les collectivités et acteurs locaux (développement du territoire, emploi, logement...). En Haute-Savoie, les partenariats avec les collectivités locales (régionale, départementale, intercommunalités et communes), les entreprises et les associations sont nombreux et constructifs, permettant de servir au mieux le territoire et ses habitants.



En matière d'activité, l'année 2016 a été dense, avec le pilotage de dossiers sensibles et structurants :

- 2016 a d'abord été l'année de l'application des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale a été élaboré et mis en œuvre, avec entre autres, la création du Grand Annecy (fusion de 5 intercommunalités) et de Thonon Agglomération, ainsi que la formation de communes nouvelles sur le secteur annécien. L'État a accompagné ces évolutions structurantes pour le territoire, mais aussi les conséquences (notamment en matière de soutien à l'économie) de la perte de compétence générale du conseil départemental ;
- 2016 a ensuite été l'année de la poursuite du traitement de nombreux dossiers dans le domaine de l'environnement (lutte contre la pollution de l'air, notamment en vallée de l'Arve), de l'aménagement (désenclavement du Chablais) ou encore de santé / consommation (brucellose du bouquetin du Bargy) ;
- 2016 a enfin été l'année de la préparation de l'évolution des missions de la préfecture et des sous-préfectures dans le cadre du « Plan Préfectures Nouvelle Génération » (PPNG), avec la fin de la délivrance des titres (cartes d'identité, passeports, permis de conduire, cartes grises) prévue en 2017, mais aussi la mise en œuvre des nouvelles dispositions applicables aux étrangers prévues dans la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France.

Au-delà, l'action quotidienne de proximité a également été importante et conduite suivant un double axe :

- celui d'une appréhension optimale d'un département frontalier dynamique, à la croissance démographique continue, aux impacts majeurs en matière d'urbanisme et de logement, de santé et d'éducation, de transports et de services ;
- celui du développement équilibré du territoire par la prise en compte des besoins, projets et contraintes de l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, agriculteurs, professionnels du tourisme et du logement, collectivités locales...).

En 2016, les services de l'État ont donc relevé le défi d'une conduite structurée et efficace des politiques publiques au service du développement d'un territoire haut-savoyard exigeant, car très dynamique et entreprenant. Merci à eux !

Pierre LAMBERT, préfet de la Haute-Savoie

*Bonne lecture à tous et toutes ! de la présidence de l'action de l'État au service de la Haute-Savoie et de ses habitants*

## Préfecture et sous-préfectures

### **La réforme PPNG (plan préfectures nouvelle génération)**

Cette réforme se traduit par la fin de l'activité « délivrance de titres » (passeports, cartes d'identité, permis de conduire, cartes grises) en 2017 et la concentration de l'activité de la préfecture et de ses services sur quatre domaines de compétences prioritaires (gestion de crise, contrôle de légalité, lutte contre la fraude et coordination interministérielle) fixés par la directive nationale d'orientation du ministère.



*Accueil en préfecture*

Sur les 223 agents en fonction sur les 4 sites préfectoraux du département, 51 ont été impactés par cette réforme.

Considérant les possibilités réduites de réorientation des agents au sein même de la préfecture et des sous-préfectures, la recherche de mobilités externes au sein des services de l'État sur un périmètre géographique de proximité a été privilégiée. Dans ce cadre, a été organisé en juin 2016 un forum de l'emploi en présence de toutes les administrations présentes sur le territoire, tandis qu'un accompagnement individuel « conseil mobilité carrière » a été mis en place, en s'appuyant notamment sur les sous-préfets pour les agents les plus éloignés d'Annecy.

En fin d'année 2016, 12 agents « PPNG » avaient quitté la préfecture (7 en détachement, 2 en mutation, 1 suite à la réussite d'un concours et 2 en retraite), tandis que 3 autres agents PPNG ont été réaffectés en interne sur des postes vacants.

Dans le cadre de la réforme, la formation a été particulièrement développée en 2016 (395 journées de formation, réparties sur 146 agents, soit 62,12 % des effectifs), notamment la e-formation qui devrait encore se développer dans les années à venir.

### **Un évènementiel particulièrement dense, marqué par les questions liées à la sécurité et à la sûreté**



*Rencontre franco-allemande à Evian-les-Bains*

Les forces de l'ordre, le service départemental d'incendie et de secours et l'ensemble des services de l'État, particulièrement ceux de la préfecture, ont été sollicités par plusieurs évènements d'importance qui se sont déroulés en Haute-Savoie en 2016.

Parmi ceux-ci, peuvent être citées :

- plusieurs visites officielles, dont celles du président de la République à Annecy et Evian-les-Bains et de la chancelière allemande à Evian-les-Bains ;
- diverses manifestations (coupe du monde de ski du Kandahar, plusieurs étapes du Tour de France, accueil dans le cadre de l'Euro 2016 de deux équipes nationales hébergées à Annecy et Evian-les-Bains, musique en stock à Cluses, fêtes des guides, ultra-trail du mont-Blanc à Chamonix, fête du Lac d'Annecy...)
- et la gestion de situations de crise réelles (Panoramic Mont-Blanc en septembre 2016) ou simulées (exercice de secours franco-suisse sur le lac Léman).

## **Une communication interministérielle modernisée**

**Les actions du service interministériel de communication (SICom)**, qui centralise toutes les opérations de communication des services placés sous l'autorité du préfet et relaie les politiques gouvernementales, **se sont considérablement développées en 2016**. Avec plus de 900 articles d'actualité publiés, le site Internet des services de l'État ([www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)) se situe désormais au 20<sup>e</sup> rang national, avec près de 60 000 visites par mois. Le compte Twitter ouvert en 2014, qui permet une plus grande réactivité sur les sujets d'actualité, a enregistré également de très bons résultats, comme en attestent les 6.391 followers du compte @Prefet74 dénombrés au 31 décembre 2016 (top 10 des préfectures) et le taux moyen d'engagement des publications. Le SICom a procédé par ailleurs à l'envoi de 150 communiqués de presse et organisé plus de 50 conférences de presse en préfecture ou sur le terrain.

La communication de crise a enfin fait l'objet d'une réflexion de fond, laquelle a abouti à la création d'une boîte à outils prête à l'emploi en toute situation.



*Journalistes à Evian-les-Bains*

## **Une activité interministérielle soutenue**

**La préfecture et les sous-préfectures ont été par ailleurs, comme chaque année, au coeur du travail interministériel des services de l'État, avec d'importants dossiers structurants dans de nombreux domaines :**

- sécurité et ordre public (animation des zones de sécurité prioritaires (ZSP) d'Annemasse-Ambilly-Gaillard et de Bonneville-Cluses, signature de conventions diverses avec les collectivités locales dans les domaines de la sécurité et de la sûreté, gestion de divers phénomènes naturels et notamment des glissements de terrain),
- politique de la ville (suivi des contrats de ville et des projets de l'agence nationale pour la rénovation urbaine) avec le renfort de la déléguée du préfet en fonction depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 ,
- relations internationales (franco-suisse (cf. page 7) et franco-italiennes, notamment, s'agissant de ces dernières, pour ce qui concerne le Tunnel du Mont-Blanc),
- environnement et aménagement du territoire (développement d'unités touristiques nouvelles, de réserves naturelles et des mesures déclinées dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère en vallée de l'Arve...)
- vie locale avec l'organisation de plusieurs élections municipales partielles.

## Un partenariat étroit avec nos voisins suisses

En 2016, les services de l'État ont été fortement mobilisés sur divers dossiers intéressant nos partenaires suisses, principalement dans le cadre des différentes instances de concertation existantes, au sein desquelles le sous-préfet de Saint-Julien-en-Genève a été très présent.

Peuvent être cités parmi ces instances :

- le comité régional franco-genevois a travaillé notamment sur les fonds genevois, l'implantation d'un institut de formation en soins infirmiers et la préparation de l'instance politique de concertation ;
- le groupement local de coopération transfrontalière « Grand Genève » ;
- les groupes de travail mis en place avec les autorités genevoises sur différents sujets (suivi et analyse des mesures concernant la gestion de la nappe du Genevois, transports avec notamment le suivi du dossier de la liaison Cornavin – Eaux-vives – Annemasse (CEVA) et des pôles d'échanges multimodaux liés à cet important projet structurant, logement et urbanisation, sécurité et protection des personnes et des biens, coopération transfrontalière en matière douanière, gestion du lac Léman...)



*CEVA : Jonction du tunnel franco-suisse*

La troisième convention de territoire du Grand Genève 2016/2030 a été signée officiellement dans les locaux du CERN, le 8 décembre 2016. Le préfet de la Haute-Savoie représentait lors de cette opération le préfet de région lors de cette signature.

Par ailleurs, la question centrale de la mobilité des frontaliers a connu en 2016 une forte actualité autour des projets de réduction des horaires des petites douanes. Le groupe de travail constitué sur cette problématique s'est réuni à plusieurs reprises pour élaborer des propositions alternatives.

En 2017, ces opérations partenariales avec les Suisses vont être poursuivies et élargies notamment aux problématiques liées à la qualité de l'air.



*Signature de la convention de territoire du Grand Genève au CERN à Genève*

## Sûreté et sécurités

### Sécurité publique

L'année 2016 a été marquée par la montée en charge des dispositifs de **suivi du phénomène de radicalisation**, d'une part d'un point de vue « sécuritaire » avec la coordination du suivi des personnes signalées, que ce soit par le biais de la plate-forme d'appel mise en place par le Gouvernement ou par le biais de leur entourage personnel ou professionnel ; d'autre part du point de vue de leur accompagnement social avec l'organisation en juin d'une action de sensibilisation/formation des services partenaires à Annecy (plus de deux cents participants).



*Contrôle routier*

Les politiques de prévention de la délinquance ont fait l'objet d'un « plan départemental de **prévention de la délinquance** », qui a été largement diffusé auprès des partenaires locaux. Les objectifs définis ont notamment pu être déclinés au travers des actions de prévention développées et subventionnées par les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), dont le montant total engagé s'est élevé à 205 211 € en 2016 (208 113 € de 2015).

Comme les années passées, **les deux zones de sécurité prioritaires (ZSP) d'Annemasse-Ambilly-Gaillard et de Bonneville-Cluses** ont continué à mobiliser sous-préfets, élus et forces

de l'ordre, conformément aux objectifs fixés lors de leur mise en place et aux orientations définies lors des réunions des instances locales de gouvernance.

Parallèlement à leur engagement dans le domaine de la sécurisation des grands événements, les services et unités de police et de gendarmerie ont continué à s'investir fortement en 2016 dans la **lutte contre les trafics de stupéfiants et contre les cambriolages**. Sur l'ensemble du département, en particulier sur le territoire des deux ZSP, de nombreuses saisies de substances illicites et opérations de démantèlement ont ainsi été réalisées. Plusieurs interpellations d'équipes de cambrioleurs ont par ailleurs été effectuées.

La police aux frontières et les services des douanes ont également obtenu de bons résultats, notamment en matière de **lutte contre l'immigration irrégulière**. 1 553 refus d'entrée ont ainsi, en 2016, été notifiés suite au rétablissement des contrôles aux frontières et à l'accroissement des contrôles mis en place, notamment au tunnel du Mont-Blanc.

En matière de **sécurité routière**, près de 99 actions de prévention ont été réalisées pour un coût de 38 000 € en partenariat avec les collectivités territoriales, les associations et les établissements scolaires. Ces opérations n'ont pas empêché une augmentation du nombre de morts sur les routes par rapport à 2015. Près de 80 % de ces décès restent liés à des accidents dus à l'alcool et/ou aux stupéfiants et/ou à la vitesse et/ou à un dépassement dangereux.

Durant l'été, l'accueil des grands groupes de caravanes de **gens du voyage** (10 grands passages ont stationné dans le département en 2016) a fortement mobilisé les sous-préfets, le cabinet du préfet et les forces de l'ordre avec l'édiction et la mise en œuvre de 35 arrêtés préfectoraux portant mise en demeure de quitter les lieux, suite à des stationnements illicites de groupes de gens du voyage.

Dans le domaine des polices administratives, le cabinet a été confronté à une augmentation significative du nombre de dossiers relatifs aux **manifestations sportives sur la voie publique** et aux demandes d'autorisations en matière d'**armes** (respectivement +40 % et +18 % par rapport à l'exercice 2015). L'activité a également été soutenue en matière de réglementations des **débats de boissons** (17 avertissements adressés en 2016 à des exploitants pour le seul arrondissement d'Annecy) et de **vidéoprotection** (397 autorisations et 138 824 € de subventions au titre du FIPD alloués aux collectivités qui mettent en place de tels dispositifs).

Dans la continuité de la fin de l'année 2015 et des attentats du 13 novembre, l'année 2016 a également été marquée par la mise en œuvre de l'**état d'urgence** et le renforcement des mesures de sécurisation de certains lieux et événements exigé par les nouvelles postures **Vigipirate** édictées au niveau national.

Dans le strict cadre de l'état d'urgence, le préfet a eu la charge, en étroite collaboration avec les services de police spécialisés, de l'édiction et du suivi de mesures administratives exceptionnelles. Trente-deux opérations de perquisition ont ainsi été menées, une fermeture d'un lieu de réunion est intervenue et deux personnes résidant dans le département ont vu leurs assignations à résidence reconduites l'année dernière.

En parallèle, la mise à jour permanente des postures Vigipirate à l'échelle du territoire national a fait l'objet de déclinaisons nombreuses afin de renforcer la sécurisation des lieux et manifestations jugés les plus exposés au risque terroriste.

A ce titre, les services du cabinet ont été amenés à jouer un rôle, non seulement de diffuseur d'informations (circulaires, guides ad hoc), mais surtout, en relation étroite avec les forces de sécurité du département, de conseils et de préconisations aux élus locaux, aux responsables des lieux visés (chefs d'établissements, gestionnaires de grands centres commerciaux, exploitants de complexes culturels et représentants culturels) et aux organisateurs d'événements sportifs ou culturels.

L'année 2016 a également vu le déploiement, avec le soutien des services départementaux de l'éducation nationale et des chefs d'établissement concernés, d'un large dispositif de **sécurisation** au niveau **de tous les établissements scolaires** (écoles, collèges et lycées), qui mobilise les forces de sécurité (référents sûreté notamment), le dispositif Sentinelle et les polices municipales, et prévoit l'organisation dans chaque établissement scolaire de plusieurs exercices de sécurité prévus dans les plans particuliers de mise en sécurité (PPMS) des établissements.



*Tour de France à Morzine*

La préfecture s'est aussi fortement investie pour la sécurisation des manifestations sportives les plus importantes en termes de notoriété et donc d'affluence, telles que les 3 étapes du Tour de France et l'Etape du Tour, le Marathon d'Annecy et l'Ultra-Trail du Mont-Blanc, afin qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité. Elle a par ailleurs contribué à la sécurisation des camps de base et des séances d'entraînement des équipes allemande et islandaise lors de l'Euro de football.

Par ailleurs, le cabinet du préfet a accompagné de nombreux déplacements officiels dans le département (dont deux du Président de la République le 16 juin à Annecy et le 2 septembre à Evian-les-Bains, et ceux de neuf ministres ou secrétaires d'État).

Il a également poursuivi l'instruction des nombreuses demandes de distinctions. En 2016, ont ainsi été promus et nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur et dans l'Ordre national du Mérite respectivement 8 et 13 Haut-savoyards.

Enfin, que ce soit dans le suivi du phénomène radicalisation ou dans la déclinaison du plan départemental de prévention de la délinquance et notamment dans la gestion de la ZSP d'Annemasse, les services du cabinet ont intégré plus fortement la dimension transfrontalière de la sécurité et de la sûreté. Cette mobilisation, qui a associé aux côtés du groupement départemental de gendarmerie et de la direction départementale de la sécurité publique, la direction interdépartementale de la police aux frontières de Prévessin et la direction régionale des douanes du Léman, a notamment porté sur les opérations d'aménagement territorial à venir, telles que le tramway et surtout le CEVA (liaison ferroviaire Cornavin Eaux-vives Annemasse), qui sont susceptibles, au regard des flux engendrés, d'avoir un fort impact en matière d'ordre public et de sûreté dans la zone transfrontalière.

## **Sécurité civile**

### **Gestion de crise et coordination des grands événements**

L'année 2016 a été caractérisée par une forte mobilisation des services de l'État, et notamment du **service interministériel de défense et de protection civiles de la préfecture** (SIDPC), sur la préparation des grands événements qui se sont tenus en Haute-Savoie : la coupe du monde du Kandahar (19 et 20 février), l'Etape du Tour (10 juillet), les trois étapes du Tour de France (21, 22 et 23 juillet) ou encore la Fête du lac (6 août).

S'agissant des événements non programmés, les services ont dû faire face à 4 alertes météorologiques (neige, orage, vent violent, sans conséquences majeures cette



*Remise de la médaille de la sécurité intérieure aux sauveteurs du Panoramic Mont-Blanc*

année), à des difficultés en matière d'approvisionnement en hydrocarbures (23 mai au 10 juin), à l'évacuation spectaculaire de la télécabine Panoramic Mont-Blanc (8 et 9 septembre), à la mise en oeuvre des plans intempéries <sup>(1)</sup> (4 au 6 mars) et SATER<sup>(2)</sup> suite au crash d'un avion de tourisme dans les Bauges (25 et 26 novembre) et, enfin, à la veille de la grippe saisonnière et au suivi du plan grand froid durant l'hiver.

Parallèlement, de nombreux **événements naturels** se sont produits en 2016, pour lesquels le SIDPC, la direction départementale des territoires et le service de restauration des terrains en montagne de Haute-Savoie, ont accompagné les maires dans leur gestion des opérations, en particulier lors des éboulements de la Ravine à Taninges (enjeu de l'accès au Praz-de-Lys en hiver), du mouvement de terrain à Saint-Sigismond (une vingtaine d'habitations touchées), et de l'éboulement survenu à Samoëns-Morillon.

### **Prévention des risques et animation du réseau des acteurs de la sécurité civile**

En parallèle des campagnes nationales de prévention portant sur les **risques** les plus **courants** (défenestration, noyade, etc.), des actions de **prévention aux risques naturels, d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone** ont été mises en place au plan local au profit des saisonniers logeant en résidences mobiles. Deux campagnes "Gestes qui sauvent" ont également été organisées avec les partenaires de la sécurité civile, notamment les sapeurs-pompiers et les associations agréées de sécurité civile, en février, puis en novembre 2016, en complément des mesures mises en place après les attentats.

Le département reste par ailleurs marqué par une forte activité associative en matière de **sécurité civile et de secourisme**. En 2016, sont intervenus 3 renouvellements d'agrément de sécurité civile ; 10 renouvellements d'agrément de formation aux premiers secours et 2 jurys de formateurs ont permis la délivrance de 37 diplômes de formateur aux premiers secours (FPS) et de 22 diplômes de formateur en prévention et secours civiques (FPSC)).

Par ailleurs, du fait de la topographie et des activités économiques du département, une priorité est accordée au **suivi des** très nombreux **établissements recevant du public** (ERP) (14 610 en Haute-Savoie, dont environ 4 000 soumis à visite), dont le nombre placé sous avis défavorable, bien qu'en légère augmentation, reste très bas en Haute-Savoie (94, soit 2,5% des ERP soumis à visite, contre 82 en 2015). Parmi ceux-ci, une attention particulière est portée aux ERP avec locaux à sommeil (48 sous avis défavorables, contre 41 fin 2015).

Cette hausse du nombre d'ERP sous avis défavorable s'explique essentiellement par les établissements du secteur de la petite hôtellerie, qui ne se sont pas mis aux normes de l'arrêté de 2006, dont le délai d'application est arrivé à échéance en 2015. A noter également parmi les ERP, l'attention particulière portée à certains établissements spéciaux, tels les 114 refuges de montagne répertoriés, dont les visites s'étalent sur une période de 5 ans. En 2016, sur les 25 refuges visités, 4 seulement ont été placés sous avis défavorable.

A ces contrôles, se sont ajoutées les visites (principalement au titre du risque inondation) de 7 campings à risques sur les 21 classés comme tels. Une refonte des cahiers de prescriptions applicables à ces établissements (dispositif d'information, d'alerte et d'évacuation à charge des

---

1- Plan Intempéries Rhône-Alpes-Auvergne : organisation de la gestion de crise en cas de précipitations neigeuses impactant les principaux axes routiers et autoroutiers.

2- Plan SATER (acronyme de sauvetage aéro-terrestre) : Il s'agit d'un plan de secours spécialisé mis en place au niveau départemental ayant pour objectif la recherche terrestre et la localisation précise d'aéronefs civils ou militaires en détresse et de ses occupants.

exploitants), ainsi qu'un travail de révision de cette liste, ont été engagés avec la direction départementale des territoires et le service de restauration des terrains en montagne de Haute-Savoie.

En matière d'alerte et d'information préventive, l'année 2016 a été marquée par le déploiement de la 1ère vague des sirènes du système d'alerte et d'information des populations (dispositif SAIP remplaçant l'ancien réseau national d'alerte), avec 4 visites préalables à l'installation de sirènes sur Chamonix, Sallanches, Saint-Jean-d'Aulps et Taninges. Le SIDPC a par ailleurs poursuivi l'envoi aux maires des éléments techniques et cartographiques nécessaires à l'élaboration de leurs documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM).

Le suivi des activités réglementées considérées "à risque" a également été dense, avec les nombreux actes liés, d'une part, à l'usage des artifices (66 arrêtés de certificats d'artificier et 90 récépissés de déclarations de spectacles pyrotechniques) et, d'autre part, à l'usage des explosifs (18 certificats d'acquisition délivrés pour les dépôts mis en place dans les stations pour les déclenchements préventifs des avalanches et 38 pour le secteur du bâtiment et des travaux publics, 65 habilitations pour les artificiers et 25 agréments pour les personnels). Enfin, il faut souligner l'aboutissement en 2016 du dossier relatif au dépôt d'explosifs de Taninges-Mieussy, de sorte que désormais les 18 dépôts de Haute-Savoie répondent aux normes de sûreté.

### **Planification (préparation à la gestion de crise et élaboration des plans dits ORSEC)**

Dans le domaine de la planification, le département affiche un bilan satisfaisant, les plans départementaux étant globalement à jour, en cours d'adoption ou d'élaboration. La planification transfrontalière, avec la Suisse notamment, s'est intensifiée à l'occasion de la refonte du plan multilatéral Léman et de l'élaboration en cours du plan de secours binational CEVA.

Le SIDPC a également maintenu la dynamique d'élaboration des plans communaux de sauvegarde en accompagnant 12 communes, afin de porter le taux de réalisation de ces documents à 70 % en décembre 2016 (contre 37 % en 2012, 49 % en 2013 et 59 % en 2015).

Enfin, afin de tester ces différents dispositifs, plusieurs exercices ont été réalisés au cours de l'année 2016 (exercice alerte attentat le 24 mars, lequel a concerné un établissement d'enseignement, exercice ALERTEX le 7 avril, simulation d'un incendie au niveau du tunnel du Mont-Blanc le 6 juin, exercice SATER le 23 juin, exercice majeur, franco-vaudois, de sauvetage sur le lac Léman le 15 septembre et exercice zonal PIRAA le 6 décembre).



*Exercice de sécurité sur le lac Léman*

## Citoyenneté et libertés publiques

L'activité de la direction de la citoyenneté et des libertés publiques (DCLP) de la préfecture s'est articulée autour de trois axes :

### **Application des réglementations relatives aux élections et à diverses activités**

En matière d'élections, des scrutins partiels ont eu lieu à Cernex (avril 2016), Clarafond-Arcine, Domancy, Nancy-sur-Cluses et Bernex (septembre 2016).

Trois **élections professionnelles** ont été organisées :

- élections partielles des juges aux tribunaux de commerce d'Annecy et de Thonon-les-Bains (du 2 au 14 octobre 2016)
- élections des membres des chambres de commerce et d'industrie et des délégués consulaires (du 20 octobre au 2 novembre 2016)
- élections des membres des établissements des chambres de métiers et de l'artisanat (14 octobre 2016).

Dans le domaine des **associations**, avec près de 4 650 dossiers en 2016, l'activité d'enregistrement des créations, modifications et dissolutions d'associations a été en forte hausse (environ 26%) par rapport à l'année 2015. Cette activité soutenue résulte pour partie d'exigences nouvelles de la part des banques, des assurances et des collectivités territoriales quant à la situation « en règle » des associations au regard des déclarations en préfecture.

Le nombre de créations par voie dématérialisée (e-crédation) a continué à augmenter, avec désormais la moitié des dossiers de création réalisée par voie électronique. Cependant, environ la moitié des dossiers doit être complétée, formalités alors souvent accomplies par l'utilisation du formulaire papier.

Environ 14 600 associations en Haute-Savoie sont actives (sont considérées comme telles celles qui disposent d'un numéro d'enregistrement au répertoire national des associations).

En ce qui concerne les **cartes nationales d'identité (CNI)** et les **passesports**, les deux sites d'Annecy et de Bonneville ont traité environ 50 000 demandes par an sur les années 2015 et 2016. Stable jusqu'en 2014, l'activité CNI a été marquée par un fort recul en 2015 (- 20 %,) à la suite de la prolongation de validité de cinq ans des CNI délivrées aux personnes majeures depuis janvier 2004. Une meilleure maîtrise de la réglementation par les agents municipaux des communes rurales explique le net recul de la proportion des demandes de recueil d'informations complémentaires auprès de ces dernières : un peu plus de 5 % ces deux dernières années contre environ 12 % les deux années précédentes.



Depuis le mois de novembre 2014, les demandes de passeport sont instruites par une plate-forme régionale relevant de l'autorité du préfet de la Loire. Au nombre d'environ 50 000 en 2013 et 2014, les demandes se sont réduites en 2015 et 2016, atteignant environ 48 000 et 46 400. Cette diminution peut s'expliquer en partie par l'allongement des délais d'instruction de la plate-forme régionale au printemps et à l'été : au maximum, un mois et demi en août 2015 et deux mois en août 2016. Ces délais, mais aussi le défaut d'anticipation des démarches par nombre de particuliers et d'entreprises, induisent un très grand nombre de demandes de passeports temporaires, dits en

urgence. La délivrance de ces passeports n'étant prévue qu'« à titre exceptionnel et pour des motifs de nécessité impérieuse ou d'urgence dûment justifiée » (décret du 30 décembre 2005), la plupart des demandes de ce type, parmi lesquelles celles liées à des séjours touristiques, n'ont pu être prises en compte.

Dans le cadre des autres réglementations mises en œuvre par la DCLP, peuvent être signalés les actes suivants :

- 9 dérogations aux règles de survol à basse altitude et 18 autorisations d'hélicoptères en agglomération, principalement pour des travaux par hélicoptère. Les vols d'aéronefs télépilotés ou de drones sont soumis à simple déclaration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. En 2015, 231 autorisations de survol avaient été accordées.
- 6 habilitations d'opérateurs funéraires (premières demandes ou renouvellements) contre 16 en 2015 ;
- 81 laissez-passer mortuaires internationaux contre 91 en 2015 ;
- 103 dérogations au délai d'inhumation de six jours, contre 99 en 2015 ;
- 129 décisions liées au droit d'option en matière de service national pour les binationaux algériens et suisses, contre 113 en 2015 ;
- 53 dossiers de domiciliation de personnes sans domicile ni résidence fixe auprès des mairies.

### **Circulation des véhicules automobiles et professions réglementées des transports particuliers de personnes**

En matière d'**immatriculation des véhicules**, le nombre des immatriculations a atteint 133 175 en 2016 pour l'ensemble du département, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à l'année précédente. Après la baisse des années 2012 et 2013 (124 321), le nombre des immatriculations croît depuis 2014 et s'approche du maximum atteint en 2011, soit 133 927. Cette activité relève pour près des trois quarts du marché de l'occasion (73,2%). Les procédures relatives à l'immatriculation ayant été déléguées partiellement aux professionnels de l'automobile depuis 2009, ceux-ci assurent la quasi-totalité des immatriculations des véhicules neufs (95%), mais seulement 39 % des immatriculations des véhicules d'occasion.

Le nombre de professionnels habilités à mettre en œuvre les procédures administratives d'immatriculation pour leurs clients augmente chaque année pour atteindre 402 en 2016. Parmi eux, figurent notamment 313 négociants/réparateurs. Leur répartition, selon les arrondissements, est la suivante : Annecy (120), Bonneville (81), Saint-Julien-en-Genevois (79), Thonon-les-Bains (33).

Outre l'immatriculation des véhicules, les services de la préfecture et des sous-préfectures de Bonneville et Thonon-les-Bains<sup>1</sup> assurent de multiples opérations de gestion du fichier des immatriculations, dont notamment l'établissement de duplicata, de certificats d'immatriculation suite à un changement de domicile et l'enregistrement des cessions et destructions de véhicules (environ 167 000 opérations). Cette activité a conduit les services de la préfecture à accueillir environ 33 000 usagers au cours de l'année et à répondre à environ 2 500 courriels. Le délai moyen d'attente aux guichets a été de l'ordre de 35 minutes.

En ce qui concerne les **permis de conduire**, les services de la préfecture ont procédé à la délivrance de près de 2 900 permis de conduire (toutes catégories) et de près de 2100 permis internationaux. Les dossiers ont été instruits en moyenne en 9,5 jours.

---

1 Le service des immatriculations de la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois a été fermé au 31 mars 2012

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les demandes d'échange de permis de conduire étrangers sont traitées à la préfecture pour l'arrondissement d'Annecy et à la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois pour les trois autres arrondissements. Les services de la préfecture ont procédé à 450 échanges en 2015 et 472 en 2016 et refusé cet échange dans respectivement 63 et 79 cas.

L'activité relative aux permis de conduire a conduit la préfecture à accueillir plus de 20 000 usagers en 2015 et 2016, non compris ceux reçus par les commissions médicales chargées d'apprécier l'aptitude des conducteurs (autour de 1 200). Des commissions médicales sont établies dans chaque arrondissement. Elles sont appelées à examiner les situations des auteurs d'infractions commises sous l'emprise d'alcool et/ou de produits stupéfiants, les examens médicaux visant à apprécier l'aptitude physique des conducteurs, et notamment des professionnels de la conduite, étant passés devant des « médecins de ville » habilités par le préfet.

Le nombre des suspensions de permis de conduire est en augmentation ces dernières années : 859 en 2014, 902 en 2015 et 1 029 en 2016. Depuis 2015, les infractions relatives à la consommation de produits stupéfiants constituent le deuxième motif de suspension (19,4%) après l'alcoolémie (72,4%) et avant la vitesse (8,2%). En outre, les services de la préfecture ont procédé à l'enregistrement de 4 353 attestations de stages pour récupérations de points et au retrait de 357 permis de conduire invalidés pour solde de points nuls.

Dans le domaine des **professions réglementées** (transports publics particuliers de personnes, fourrières...), la commission départementale des taxis et voitures de petite remise a été réunie à quatre reprises, et a formulé un avis sur 32 dossiers relatifs à des autorisations de stationnement, nouvelles ou à des transferts.

Le nombre de candidats à l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi a diminué ces dernières années : 45 en 2016 pour 71 en 2014. Sur les 29 personnes reçues à l'examen, 26 ont sollicité la délivrance d'une carte professionnelle dans la même année. En outre, ont été délivrées des cartes professionnelles de conducteurs de véhicules de transport avec chauffeur (VTC) à 92 personnes, 5 cartes professionnelles pour des conducteurs de véhicules 2/3 roues, ainsi que 500 cartes d'aptitude médicale, dites « cartes jaunes », pour les professionnels du transport particulier de personnes (conducteurs de taxis, VTC et ambulances).

### **Entrée, séjour, asile des étrangers**

En matière de **séjour des étrangers**, l'accueil et l'information des étrangers sont réalisés, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, exclusivement par les services de la préfecture. En 2016, 47 300 personnes ont été accueillies, tant au titre du séjour que de l'asile. Près de 40 % d'entre elles se sont présentées pour solliciter des informations et la fréquentation quotidienne est de l'ordre de 200 personnes. Le temps d'attente moyen pour les demandeurs de titre de séjour a oscillé entre 30 et 55 minutes.

Environ 9 500 titres de séjour ont été délivrés en 2016, comme en 2015 : environ 9 000 cartes de séjour (première délivrance ou renouvellement) et 500 autorisations provisoires de séjour. Au nombre de ces décisions figurent de l'ordre de 130 titres



*Accueil des étrangers en préfecture*

délivrés à un conjoint étranger sur la base de l'autorisation d'un regroupement familial et de 70 autres au titre de l'admission exceptionnelle au séjour. Des refus de séjour ont été signifiés à 160 personnes.

S'ajoutent près de 1200 titres délivrés à des enfants dans le but de faciliter leur circulation transnationale : documents de circulation pour étrangers mineurs nés à l'étranger, titres d'identité républicains pour les enfants étrangers nés en France.

Pour les **mineurs étrangers isolés**, leur admission au séjour est encadrée par deux dispositions législatives figurant dans le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), selon que le jeune ait été confié à l'aide sociale à l'enfance avant ou après l'âge de seize ans : avant seize ans, la délivrance d'une carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » de plein droit, après seize ans, la délivrance relève de l'admission exceptionnelle au séjour. Dans les deux cas, la délivrance est assujettie à trois conditions : le caractère réel et sérieux du suivi de la formation, la nature des liens des jeunes avec la famille restée dans le pays d'origine et l'avis de la structure d'accueil sur l'insertion de cet étranger dans la société française.

La mise en œuvre de cette réglementation présente plusieurs difficultés. La plus importante d'entre elles tient aux documents d'identité et de nationalité frauduleux présentés lors de la demande de titre de séjour. En 2016, la moitié des passeports falsifiés décelés par les services de la préfecture a concerné des mineurs ou ex-mineurs isolés. En outre, il a été mis fin à la pratique de « stages en entreprise » en dehors de toute formation scolaire ou professionnelle.

La vigilance apportée par les services de la préfecture tient à leur souci d'éviter la création de filières d'immigration, d'où une attention particulière apportée à la fraude documentaire qui induit une instruction de dossier sur plusieurs mois. Ainsi, sur 23 demandes en 2014, 15 en 2015 et 4 en 2016, les décisions de délivrance de titre de séjour n'ont été respectivement qu'au nombre de 13, 2 et 1.

L'implication des services de l'État dans le dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers a été affirmée par le protocole conclu entre l'État et l'assemblée des départements de France le 31 mai 2013. La circulaire interministérielle du 25 janvier 2016 a rappelé que les préfets peuvent apporter une expertise en matière de fraude documentaire, lorsqu'ils sont saisis en ce sens par le président du conseil départemental.

En ce qui concerne les **demandeurs d'asile**, ces derniers sont accueillis depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 sur le guichet unique de la préfecture de l'Isère (préfecture/Office français de l'immigration et de l'intégration), pour un rendez-vous préalablement fixé par l'intermédiaire de la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile à Annecy, gérée par la Fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie, avec le concours de la section de la Croix-Rouge. Les services de la préfecture ont pour mission de renouveler les attestations de demande d'asile autorisant leurs détenteurs à séjourner sur le territoire national dans l'attente de la décision des organismes concernés (office français de protection des réfugiés et apatrides, cour nationale du droit d'asile). En 2016, des attestations ont été délivrées à plus de 600 primo-demandeurs d'asile, contre un peu plus de 900 en 2015. La grande majorité de ces demandeurs est originaire du Kosovo.

Les demandes de **naturalisation** sont instruites depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015 par les services de la préfecture de l'Isère. Un pré-accueil est assuré par l'Association départementale pour le développement et la coordination des actions auprès des étrangers de la Savoie (ADDCAES), chargée de conseiller les demandeurs dans la préparation de leur dossier et de vérifier la complétude de ces derniers. Non compris le délai d'attente d'un rendez-vous auprès de l'association précitée, le délai d'instruction d'une demande est réglementairement de l'ordre de 18 mois.

Les décisions portant acquisition de la nationalité française (décrets de naturalisation et déclarations de mariage) sont remises aux personnes à l'occasion de cérémonies d'accueil dans la citoyenneté organisées dans chaque arrondissement. En 2016, 474 étrangers domiciliés en Haute-Savoie ont acquis la nationalité française.

Les mesures d'**éloignement des étrangers en situation irrégulière** ont diminué (263 en 2016 contre 478 en 2015), compte tenu du contrôle aux frontières en vigueur depuis le 13 novembre 2015. Ces éloignements sont majoritairement opérés de manière forcée, notamment lorsqu'ils sont consécutifs à une peine d'incarcération. Certains ont cependant lieu de manière volontaire, parfois avec l'aide de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Enfin, la plupart des étrangers faisant l'objet d'une décision défavorable de l'administration contestent celle-ci. Aussi, l'activité relative au droit des étrangers génère un fort contentieux. Tant en 2015 qu'en 2016, environ 800 requêtes en contestation de décisions préfectorales ont été déposées devant les juridictions administratives. Dans plus de 80 % des cas en première instance, et plus de 90 % en appel, celles-ci ont confirmé les décisions prises, soulignant ainsi la qualité juridique de la plupart des actes de l'administration préfectorale.



*Remise de décrets de naturalisation à de nouveaux Français*

## Relations avec les collectivités territoriales

Pilotées par la direction des relations avec les collectivités locales (DRCL) de la préfecture, laquelle s'appuie notamment sur les sous-préfectures, la DDFiP et la direction départementale des territoires, les relations avec les collectivités locales ont été particulièrement denses en 2016.

Ces services ont notamment contribué à faire aboutir une nouvelle carte intercommunale devant permettre d'améliorer l'efficacité de l'action publique.

### **Intercommunalité et communes nouvelles**

Conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, un **nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)** a été adopté le 4 mars 2016.

Ce schéma s'est fixé pour objectif stratégique de conforter la compétitivité administrative de la Haute-Savoie et de son territoire en favorisant la maîtrise des dépenses publiques au travers d'économies d'échelle ou de la rationalisation de l'organisation des services publics. Il tient compte de l'environnement financier marqué par le redressement nécessaire des finances publiques (soit une baisse de 13 % de la DGF entre 2014 et 2015 et une augmentation de 43 % du prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)).

L'enjeu principal lié à la mise en œuvre du schéma consiste à :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement pour maintenir une capacité d'investissement et un niveau adéquat de services à la population ;
- apporter une réponse plus efficace aux besoins de la population en services publics de proximité par une réflexion sur les périmètres pour assurer une cohérence entre les bassins de vie et l'échelon administratif et démocratique de proximité.

L'émergence d'intercommunalités à l'échelle des bassins de vie a été recherchée et le SDCI consacre à cet effet un double mouvement d'extension des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, d'une part, et de renforcement des compétences, d'autre part.

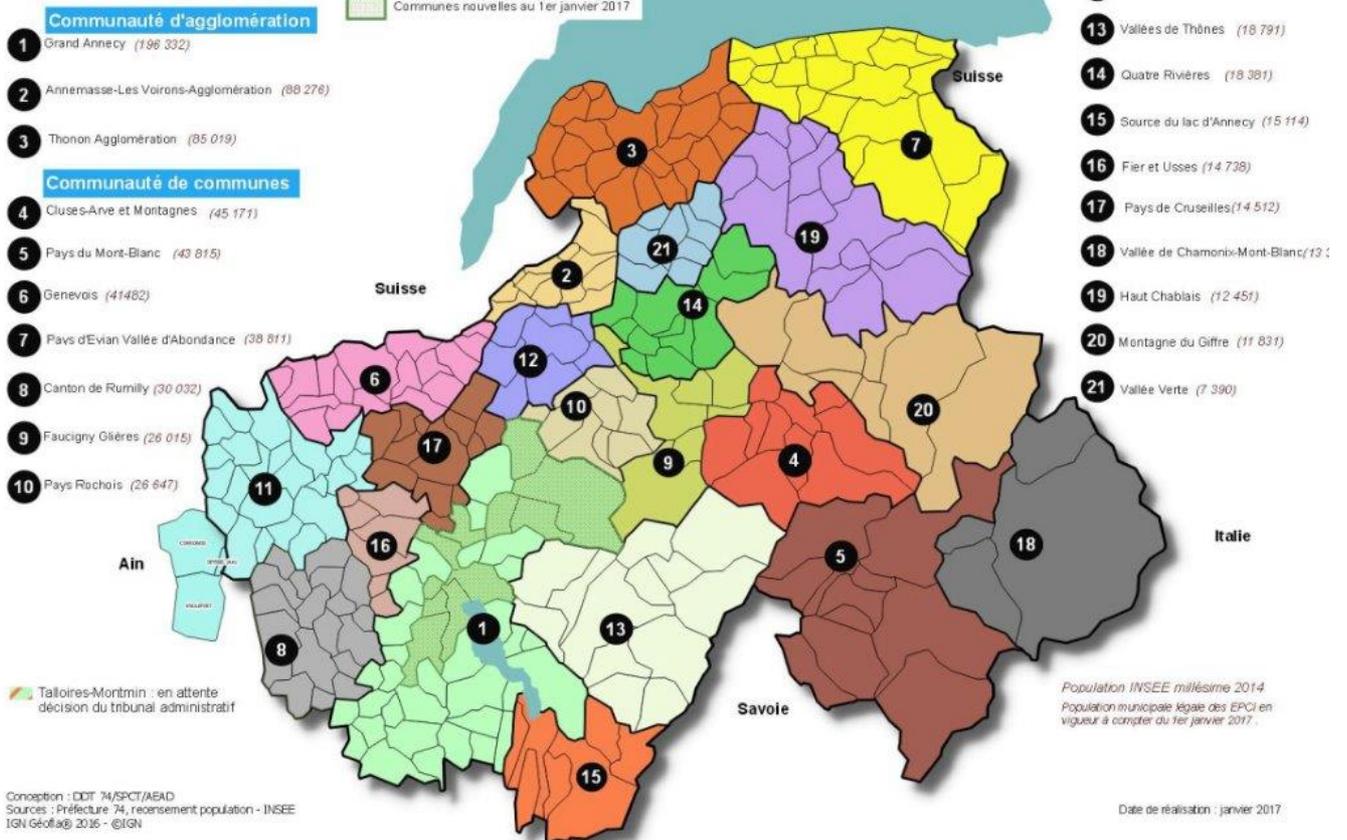
La cohérence spatiale des EPCI a été considérée en fonction d'un faisceau d'indices et paramètres pertinents de « territoires vécus » comme l'offre d'infrastructures et d'équipements, la densité démographique, les contraintes topographiques, les bassins de vie et d'emploi et les unités urbaines, sans négliger la nécessaire solidarité financière et territoriale.

Au-delà du bloc de compétences obligatoires à l'échelon intercommunal enrichi par la loi NOTRe, le SDCI a suggéré des transferts de compétences aux intercommunalités (notamment en matière de voirie et d'habitat souvent prises partiellement) jusqu'ici trop parcellaires et les a également invitées à définir un intérêt communautaire plus large.

En terme quantitatif, le nombre d'EPCI passe de 29 EPCI au 1er janvier 2016 à 22 EPCI après adoption du schéma, tandis que 35 syndicats mixtes et intercommunaux vont être dissous.



## EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2017



Il est important de signaler, dans ce cadre, l'extension de la communauté d'agglomération dénommée Grand Annecy par fusion de 5 EPCI, la création de Thonon Agglomération par fusion de 2 EPCI existants avec une commune isolée, les fusions de trois communautés de communes permettant d'aboutir à la création de la communauté de communes Usse et Rhône et les fusions de deux autres communautés de communes dans le cadre de la création de la communauté de communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance.

La préparation, puis l'adoption et la mise en œuvre du SDCI, ont nécessité une forte mobilisation des équipes qui ont été ainsi amenées, dans ce cadre, à produire de nombreuses expertises juridiques, à apporter des conseils quotidiens aux collectivités locales et à préparer de nombreux arrêtés préfectoraux.



*Création de la nouvelle commune d'Annecy : venue le 8 juillet 2016 de Mme GRELIER, secrétaire d'État chargée des collectivités territoriales*

En matière de réorganisation du territoire, 2016 a également vu la **création de 6 communes nouvelles** dans l'arrondissement d'Annecy (Annecy, qui regroupe désormais environ 120 000 habitants et constitue la plus importante collectivité de ce type en France, Filière, Talloires-Montmin, Val-de-Chaise, Epagny-Metz-Tessy, Faverges-Seythenex) donnant lieu à de nombreux échanges et réunions techniques pilotées par les services de la préfecture.

Enfin, l'année 2016 a été marquée par une vigilance accrue du service par rapport à la diffusion de nouvelles sociétés publiques locales (SPL), sociétés anonymes composées d'actionnaires et de capitaux publics, sur le territoire départemental. A noter sur ce thème l'engagement de la SPL régionale OSER dans un processus de contractualisation avec plusieurs collectivités du département afin d'assurer pour leur compte des travaux de rénovation énergétique sur des bâtiments communaux.

### **Mise en œuvre de la loi NOTRe**

Les conséquences de la loi NOTRe en matière de **suppression de la clause de compétence générale du conseil départemental** ont été l'occasion d'expertises juridiques sur plusieurs sujets sensibles :

- la fin de compétence du conseil départemental dans le domaine du **développement économique** avec notamment les problématiques de l'adhésion à une agence régionale, des subventions aux pôles de compétitivité et des aides directes aux entreprises et la nécessité d'un retrait du conseil départemental de syndicats mixtes ayant des compétences économiques, situation traitée en Haute-Savoie avec les exemples de 2 syndicats (le SMAG et le SMDEA) ;
- l'obligation pour le conseil départemental de céder au moins 2/3 des actions détenues dans les sociétés d'économie mixte locales ;
- la réorganisation de la carte des transports à l'initiative et sous la responsabilité de la région, transport scolaire comme non urbain régulier à la demande, sauf convention de délégation au département au 1<sup>er</sup> janvier ou 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Les thématiques relatives aux transports ont par ailleurs fait l'objet d'un examen juridique et financier détaillé au sein de la commission locale chargée de l'évaluation des charges et ressources transférées (CLERCT), sous l'égide de la chambre régionale et territoriale des comptes (CRC), donnant lieu, le 15 décembre 2016, à la prise d'un arrêté préfectoral d'évaluation des charges et ressources transférées du département à la région.

### **Dotations et développement des territoires**

L'année 2016 a été marquée par une forte augmentation du soutien à l'investissement public des collectivités locales notamment grâce au nouveau fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL).

**58 projets ont été financés au titre du FSIL en 2016 pour un montant de 9,4 M€ de subventions.**

Cette dotation vient s'ajouter à la **dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)** qui a financé **77 projets en 2016 pour un montant total de 8,6 M€ de subventions.**

Ce sont donc **135 projets d'investissement structurants** pour les collectivités de la Haute-Savoie et l'économie locale qui **ont pu être aidés par l'Etat** grâce à ces deux dotations d'investissement **pour un montant total de subventions de 18 M€ (contre 8,2 M€ en 2015)**, générant un montant d'investissement global de près de 90 M € pour le territoire de la la Haute-Savoie. Concrètement, des bâtiments communaux et scolaires, des maisons de services au public, des stations d'épuration des eaux usées ou encore des déchetteries ont pu bénéficier de ces aides.

**Le fonds national d'aménagement et du développement du territoire (FNADT) a également été mobilisé à hauteur de 2,288 M€ en faveur du projet du "Technocentre" d'un coût total de 11 M€.**

Ce projet emblématique consiste à créer à Cluses un "centre de ressources" de l'industrie du décolletage et de l'usinage qui a vocation à devenir le centre de référence international dédié aux travaux de R&D et à la diffusion des innovations.

**L'année 2016 a également permis d'honorer les engagements de l'Etat en affectant les crédits dédiés aux dossiers présentés par les collectivités locales dans le cadre du fonds « calamités publiques » pour la première fois mobilisé en Haute-Savoie suite aux graves intempéries de mai 2015.** Dans ce cadre, 6,3 M€ ont été alloués à 65 collectivités du département pour leur permettre de financer les travaux de réparation (voirie, digues, ponts, réseaux...).

Enfin, les contrôles effectués par les services de la préfecture dans le cadre de l'instruction des dossiers relatifs à l'attribution du **fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** ont permis de contribuer à la réduction des dépenses de l'Etat (7 M€ environ d'économies en Haute-Savoie en 2016). Aucun contentieux n'a été engagé suite aux 230 courriers de notification des refus d'attribution du FCTVA.

## **Urbanisme – Autorisations liées au droit du sol**

L'urbanisme constitue un enjeu majeur pour le département de la Haute-Savoie qui dépasse le simple cadre juridique, dans la mesure où le contrôle de légalité participe directement à la politique d'aménagement du territoire.

La population du département est passée de 568 300 habitants en 1990 à 783 100 habitants au 1er janvier 2017, soit une augmentation moyenne de 8 000 habitants par an. La Haute-Savoie est classée dans les 10 départements les plus touristiques de France et accueille jusqu'à 662 000 touristes lors des vacances scolaires. 110 communes sur 281 sont couvertes par un plan de prévention des risques (PPR). 24 communes sont soumises aux dispositions de la loi littoral et 168 à celles de la loi montagne.

Au regard de cette **pression démographique** et donc foncière particulièrement importante, la politique du **contrôle de légalité en matière d'urbanisme** constitue une priorité depuis plusieurs années visant à préserver les milieux naturels et les paysages et à limiter la consommation de l'espace tout en permettant d'accueillir, dans de bonnes conditions, les nouvelles populations dans les espaces urbanisés moins sensibles.

Les berges et abords des lacs d'Annecy et du Léman composent, dans cet ensemble, des espaces rares et sensibles à protéger. Un développement non maîtrisé de l'urbanisme sur ces rives porterait une atteinte irrémédiable au patrimoine naturel de la Haute-Savoie, alors même que le département fonde justement sur cet atout une partie de son identité, de sa force d'attractivité et donc de sa richesse.

Dans ce contexte, l'analyse des permis de construire s'est poursuivie en 2016, en axant les contrôles sur les communes concernées par la loi montagne, la loi littoral et la problématique des risques. 370 permis ont fait l'objet d'un contrôle approfondi aboutissant à 35 recours gracieux et 28 recours contentieux. Dans la quasi-totalité des recours engagés, le juge a suspendu l'exécution de l'acte et a procédé à l'annulation de celui-ci.

Au cours de l'année 2016, les échéances réglementaires concernant la caducité des plans d'occupation des sols (POS) et la nécessité d'approuver un plan local d'urbanisme (PLU) avant le 26 mars 2017 (article L.174-3 du code de l'urbanisme), le transfert des compétences en matière d'urbanisme aux structures inter-communales (loi ALUR, article 136) et la mise en œuvre d'une nouvelle intercommunalité (loi NOTRe et SDCI) ont conduit à une multiplication des actes en matière de documents d'urbanisme. Plus de 460 délibérations concernant des documents d'urbanisme (et impliquant pratiquement toutes les collectivités du département) ont été reçues et contrôlées. Dans ce cadre, une centaine d'observations ont été adressées aux collectivités territoriales, 13 recours gracieux ont été formulés et 4 recours contentieux ont été engagés sur des PLU suite aux refus des maires de retirer les actes contestés. Ces affaires sont encore pendantes devant le tribunal administratif.

Depuis 2012, l'Etat a initié une prise de conscience par les élus concernés de l'intérêt qui s'attache à la **préservation des espaces exceptionnels** et à une moindre consommation de l'espace. Si le nombre de recours gracieux peut, au regard du nombre d'actes reçus, apparaître a priori faible, l'impact de chaque recours gracieux demeure important.

Cette stratégie commence à porter ses fruits. Alors qu'auparavant 1 hectare de terre agricole ou naturelle était urbanisé chaque jour, depuis 2015, ce chiffre a été divisé par 2. Le nombre de permis de construire délivrés autour des lacs d'Annecy et Léman est, pour sa part, passé de 650 en 2012 à 358 en 2016.

Par ailleurs, 21 dossiers ayant trait à des déclarations d'utilité publique, dont celui relatif au projet de centre des congrès d'Annecy, 15 enquêtes parcellaires et 9 dossiers au titre des arrêtés de servitude ou arrêtés de pénétration ont été instruits par les services et 25 procédures contentieuses ont été engagées devant le tribunal administratif pour l'ensemble de ces procédures.

Enfin, la commission départementale d'aménagement commercial, dont le secrétariat est assuré par la DRCL, s'est réunie à 10 reprises (pour 17 dossiers) et la commission départementale de la nature des sites et des paysages à 8 reprises (56 dossiers).

## Territoires et environnement

### Direction départementale des territoires

Les politiques publiques relatives au développement des territoires sont suivies par la direction départementale des territoires (DDT) et l'unité interdépartementale des deux Savoie de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

La DDT intervient dans de nombreux secteurs: l'aménagement des territoires, la prévention des risques naturels, le logement, l'environnement, l'agriculture, la connaissance des territoires et la prospective, les déplacements, l'éducation et la sécurité routière.

Elle met en œuvre les politiques publiques dans ces différents domaines et **s'attache à promouvoir un aménagement durable et équilibré des territoires, dans un département marqué par des enjeux forts**, tels que la croissance démographique, le dynamisme de l'économie locale, mais aussi une agriculture de montagne fragile, un environnement naturel de grande valeur mais très sollicité et des aléas naturels significatifs.



*Inauguration de la promenade des Seines :  
l'Etat protège l'environnement exceptionnel  
du lac d'Annecy*

### Habitat

L'année 2016 a été marquée par une **activité très soutenue dans le secteur du logement**, avec une reprise nette des projets de construction de logements sociaux. Ainsi, la DDT a agréé 2 349 logements sociaux en 2016, représentant une dépense de 7,4 M€ de subvention.



*Signature du protocole de préfiguration  
"rénovation urbaine" de Bonneville et  
de Cluses-Scionzier*

Dans le même temps, la rénovation thermique des bâtiments a également été dynamique, avec 382 logements aidés par la DDT, qui agit en tant que délégation locale de l'agence nationale de l'habitat. Trois nouveaux PIG (programmes d'intérêt général) ont été mis en place, dont deux en vallée de l'Arve et un en faveur de la ville d'Annecy. Deux nouveaux programmes de type OPAH (opérations programmées d'amélioration de l'habitat) sont en cours d'étude entre la DDT et les élus des communautés de communes du Pays d'Evian et Arve et Salève.

En matière de politique de la ville, des avancées notables ont été enregistrées avec la signature de deux protocoles de préfiguration « rénovation urbaine » sur les quartiers prioritaires politique de la ville de Bonneville et de Cluses-Scionzier.

Dans le cadre de l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains (dite loi SRU), la DDT a assuré le suivi des collectivités soumises à l'obligation de réaliser des logements locatifs sociaux. L'État a, dans ce cadre, étudié près de 600 DIA (déclarations d'intention d'aliéner), préempté 9 terrains, permettant ainsi la production de 240 nouveaux logements sociaux et le prélèvement dit SRU a atteint 900 000 €. En matière d'accessibilité et de sécurité des établissements recevant du public, 2 475 dossiers ont été instruits, débouchant sur 2 160 autorisations de travaux et 315 agendas d'accessibilité programmée. 6 schémas directeurs d'accessibilité ont par ailleurs été instruits et approuvés.

## **Agriculture**

Dans le secteur agricole, l'année a été délicate, marquée par la gestion difficile de plusieurs campagnes PAC superposées. Plus de 2 000 dossiers PAC ont été instruits par la DDT et **les aides PAC 2015, soldées en 2016, ont représenté plus de 47 M€**. Pour les aides PAC 2016, les premiers paiements ont été réalisés sous forme d'avances de trésorerie, avec versement du solde en 2017. S'agissant des aides au développement rural, la DDT a instruit 37 dossiers en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs et 127 dossiers en faveur de la modernisation des bâtiments d'élevage. 35 projets de transformation à la ferme ont été par ailleurs analysés et instruits en 2016, de même que 70 projets en faveur du pastoralisme.

## **Urbanisme**

En matière d'urbanisme, l'année 2016 a été également intense avec l'analyse de 36 projets de **plans locaux d'urbanisme (PLU)**, auxquels s'ajoute le suivi d'environ 150 autres procédures (élaborations, révisions ou modifications de PLU). 8 PLUi (PLU intercommunal) ont fait l'objet d'un accompagnement par la DDT, et le premier PLUi du département, celui des Sources du Lac d'Annecy, a été approuvé en 2016. Lors des onze séances de la **commission départementale de préservation des espaces agricoles naturels et forestiers (CDPNAF)**, 39 dossiers ont été traités, plus particulièrement des PLU. 7 schémas de cohérence territoriale (ScoT) ont connu des évolutions en 2016 (2 concernant l'élaboration de nouveaux ScoT et 5 des révisions). Les dossiers de fiscalité de l'urbanisme ont, pour leur part, généré le recouvrement de plus de 46 M€ de taxe d'aménagement.

L'assistance aux collectivités en matière de stratégie foncière s'est poursuivie, au travers de l'outil MCMA (mieux connaître pour mieux agir) et du rendu de l'étude sur « le foncier en Haute-Savoie », qui a donné lieu à une publication.

Le secteur de la montagne a connu une dynamique renouvelée, avec deux unités touristiques nouvelles (UTN) autorisées au niveau départemental en 2016, et une UTN autorisée au niveau du massif concerné.

## **Eau et environnement**

Dans le domaine de l'environnement, ont été instruits 3 dossiers d'autorisation unique (IOTA) et près de 300 dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau. Les **contrôles des systèmes d'assainissement** ont, quant à eux, donné lieu à plus de 150 contrôles. Le travail entamé sur le schéma d'aménagement et de **gestion de l'eau (SAGE)** de l'Arve s'est poursuivi, en étroite

collaboration avec le syndicat intercommunal SM3A, permettant une approbation de ce schéma courant 2017, et une démarche collaborative a été initiée sur les 2 PGRE (plans de gestion de la ressource en eau) dans deux zones de répartition des eaux (bassin des Usses et nappe du Genevois).

Dans le secteur de la forêt, 13 dossiers ont été instruits (principalement des projets de desserte forestière) et 10 dossiers de gestion durable ont été analysés.

Deux nouveaux arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) ont par ailleurs été finalisés et signés en 2016 avec des collectivités locales et 21 dossiers Natura 2000 ont été financés.

Une action importante a également été menée dans le domaine de la **chasse**, en lien étroit avec la fédération des chasseurs et les associations sportives, pour améliorer la sécurité à la chasse, au travers d'un nouveau dispositif d'information du public. Des restrictions aux pratiques de chasse ont également été mises en place, en concertation avec les chasseurs, pour favoriser le « partage de la nature ».

Des contrôles de l'**affichage publicitaire** ont été menés sur plus de 270 kilomètres d'axes routiers, permettant de relever plus de 400 infractions. Dans le même temps, 9 règlements locaux de publicité ont été analysés et ont fait l'objet de discussions avec les collectivités locales.

En matière de **risques naturels**, le PPR (plan de prévention des risques naturels) de Magland et celui des Contamines-Montjoie ont été finalisés et approuvés courant 2016. Dans le même temps, 31 procédures de révision de ce type de document ont été pilotées par la DDT et deux stratégies de gestion des risques d'inondation (SLGRI) ont été approuvées dans le département (SLGRI du bassin de l'Arve et SLGRI du bassin Fier et Lac).



*Nouvelle réglementation de la pratique de la chasse en Haute-Savoie*



*Lac d'Annecy : Contrôle de la navigation et des occupations du domaine public*

Le déploiement de la stratégie lacs s'est poursuivi sur les deux grands lacs alpins du département, avec le renforcement des **contrôles des occupations illégales du domaine public** fluvial et le retrait des ouvrages illégaux (près de 170). Parallèlement, 321 autorisations temporaires ont été renouvelées et 45 autorisations de travaux sur le domaine public fluvial ont été délivrées. 187 manifestations nautiques ont enfin été autorisées sur les lacs en 2016.

## **Transports et sécurité routière**

En matière de sécurité routière, le préfet a validé le **plan biennal pour la sécurité routière**, qui comporte 99 actions. Celles-ci ciblent en priorité les publics à risque (jeunes et deux-roues motorisés), ainsi que les principaux facteurs de risque (vitesse excessive, alcool et stupéfiants au volant).

40 000 examens de permis de conduire ont été organisés, dont 16 000 « code » et 24 000 examens pratiques de la conduite. Le nouveau centre d'examen des permis de conduire de Fillinges a été achevé et inauguré par le préfet de la Haute-Savoie.

Les dossiers déplacement ont été très suivis en 2016, en particulier le projet de liaison autoroutière entre Machilly et Thonon (dit « désenclavement du Chablais »), qui a fait l'objet d'un travail collaboratif intense entre la DDT 74 et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans le même temps, la DDT a poursuivi son travail de **promotion de la mobilité durable** auprès des acteurs économiques et des collectivités locales.

### **Qualité de l'air**

L'année 2016 a également été marquée par le lancement de l'évaluation, en concertation avec la DREAL, du **plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve**, dans le contexte d'un début d'hiver 2016-2017 très délicat, avec un très long épisode de pollution. Cette procédure d'évaluation va se poursuivre en 2017 et devrait permettre la mise en place d'un nouveau PPA en 2018, après une importante phase de concertation de tous les acteurs (région, département, collectivités locales, entreprises, associations...).

Enfin, deux conventions « villes respirables » ont été signées, en faveur d'Annemasse Agglo et de la communauté de communes de Faucigny-Glières, qui font office de « laboratoires » pour la mise en place d'actions opérationnelles en faveur de la qualité de l'air.

### **Unité territoriale de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL)**

L'activité 2016 de la DREAL a été marquée par les principaux dossiers suivants, souvent instruits en lien étroit avec la DDT :

### **Qualité de l'air**

Un épisode de **pollution par les particules fines** très long (33 jours consécutifs d'activité au niveau d'alerte 1) a en effet été enregistré entre le 30 novembre et la fin décembre 2016. Celui-ci s'est d'ailleurs prolongé en janvier 2017 avec l'activation pour la première fois du niveau d'alerte 3.

Cet épisode de pollution a engendré une importante mobilisation citoyenne et a conduit à des **opérations de contrôle des poids-lourds** par les contrôleurs des transports terrestres **et de certaines installations** par les inspecteurs des installations classées. Par ailleurs, des **mesures complémentaires** à celles définies par l'arrêté interpréfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2014 ont dû être **arrêtées** (circulation alternée des poids-lourds, interdiction d'utilisation des chaudières biomasse pour le chauffage et report des opérations de séchage du bois, réductions complémentaires d'activité pour certains émetteurs (SGL Carbon, usine d'incinération d'ordures ménagères de Passy). Des inspections ont également été menées afin de vérifier le respect des dispositions nouvelles fixées (contrôle des deux émetteurs précités et de 7 chaudières biomasse en place dans les scieries/menuiseries du secteur de Passy/Domancy/Magland/Sallanches).



*Station de mesure de la qualité de l'air*

La DREAL a également contribué au développement et à la mise en place d'actions mobilisant les différents acteurs chargés d'améliorer la qualité de l'air dans la vallée de l'Arve (dispositifs des fonds air bois, fonds air industries et villes respirables...).

### **Risques industriels**

L'unique établissement classé Seveso seuil haut du département est le dépôt pétrolier de Haute-Savoie (DPHS - Annecy), dont le plan de prévention des risques technologiques a été approuvé en 2011. Les mesures définies par celui-ci (expropriations sur la commune d'Annecy et délaissement sur la commune de Seynod) sont aujourd'hui effectives et une convention (Etat, exploitant et collectivités territoriales) a été signée en octobre, en vue du financement pour la mise en sécurité des 4 biens concernés sur Annecy.

Ce dépôt pétrolier a par ailleurs fait l'objet de 2 visites d'inspection au cours de l'année.

### **Canalisations**

Des servitudes d'utilité publique ont été instituées pour la totalité du **réseau de transport de gaz** par arrêtés préfectoraux du 23 mai 2016 dans les 86 communes concernées. Des servitudes identiques pour le **réseau de transport d'hydrocarbures** sont prévues en 2017.

L'exploitant du pipe-line Méditerranée - Genève a été mis en demeure en octobre 2016 de respecter la fréquence d'inspection de ses canalisations et les délais de réparation des défauts. Une tierce-expertise du dossier a également été prescrite pour étudier les nouvelles propositions de programme de surveillance imposées par une décision ministérielle de décembre 2016.

Plusieurs enquêtes administratives et propositions de sanctions ont par ailleurs été engagées à l'encontre de 3 entreprises, suite à des dommages causés à des ouvrages pour cause de non-respect de la réglementation et une inspection de surveillance de la régie de distribution de gaz de Seyssel a été menée.

### **Carrières**

Aucune nouvelle **carrière** n'a été autorisée en 2016, mais l'instruction de 3 dossiers de renouvellement, dont deux comportant une faible extension, a été menée.



Carrière

Cette absence de nouvelles demandes d'autorisation ou d'extension significative ne permet donc pas d'améliorer la situation toujours très critique en matière d'approvisionnement en matériaux observée dans le département (déficit de l'ordre de l'ordre de 800 000 t/an), d'autant que la demande est croissante du fait de l'évolution démographique du département (+10 000 h/an).

### **Déchets**

Quatre installations d'incinération de **déchets** non dangereux autorisées ont fait l'objet en 2016 d'une inspection.

Un séminaire visant à sensibiliser les représentants des communes et intercommunalités aux enjeux de la gestion des déchets inertes et aux rôles qu'ils sont amenés à jouer dans la gestion de ces déchets a par ailleurs été organisé et animé par la DREAL en juin 2016.

Malgré cette action de sensibilisation, aucune nouvelle demande de création d'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) n'a été déposée au cours de l'année 2016. Un manque d'exutoire pour ces déchets subsiste donc et les dépôts en dehors des circuits des installations autorisées des particuliers et des entreprises se multiplient.

### **Sites et sols pollués**

La surveillance du site d'Aviernoz, situé sur la nouvelle commune de Fillière, où 55 000 tonnes de mâchefers ont été déposées de façon illicite, puis recouvertes partiellement d'argile, s'est poursuivie en 2016. Les résultats des analyses des milieux vulnérables effectuées au cours de l'année, constitués par les eaux souterraines, les eaux superficielles et plusieurs sources et émergences naturelles, pour certaines exploitées, ont montré que l'impact résiduel du site est stable et acceptable.

La société REXAM France s'est vue prescrire la fourniture d'un dossier de diagnostic et de traitement du sous-sol de son site de Cran-Gevrier dans le cadre de l'arrêt définitif de ses activités. Une pollution très importante en solvants chlorés avait été détectée sur le site en aval hydraulique depuis 2003, mais aucune technique de traitement ne s'était révélée satisfaisante. L'arrêt complet des activités va donc permettre désormais d'envisager l'utilisation de méthodes de traitement plus intrusives.

Le traitement des sols des anciennes Papeteries de Cran, mises à l'arrêt en 2006, sur le site desquelles un éco-quartier est en cours d'achèvement, s'est poursuivi. Ces derniers travaux, coordonnés avec les opérations de terrassement du chantier de construction, ont permis de remettre le site dans un état compatible avec sa nouvelle occupation.

## Protection des populations

L'activité de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) a été marquée en 2016 par le dossier de la brucellose des bouquetins du Bargy, et s'est également déclinée au travers de très nombreux contrôles, particulièrement en haute saison touristique.

### **La brucellose des bouquetins du Bargy**

La DDPP participe depuis 2012 à la lutte contre l'épidémie de brucellose qui touche les bouquetins du massif du Bargy. 404 bouquetins ont déjà été capturés avec les agents de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, ce qui permet de tester et de marquer les animaux qui sont relâchés, si les tests sont négatifs.

Depuis 2012, 333 animaux porteurs de la brucellose ont été euthanasiés ou abattus dans le cadre de la lutte contre cette maladie. 116 bouquetins ont fait l'objet d'un suivi télémétrique par collier VHF ou GPS. Plus de 22 674 analyses (20 260 prises de sang et 2414 analyses sur le lait) ont par ailleurs été réalisées sur les animaux des cheptels domestiques (bovins, ovins et caprins) dans le cadre du suivi de cette épidémie. Enfin, en collaboration avec la fédération départementale des chasseurs, 528 animaux d'espèces chassées ont pu être dépistés sur les massifs du Bargy et des Aravis.



*Bouquetins, dont un avec un collier de suivi*

### **Protection et sécurité des consommateurs**

En 2016, 1568 contrôles ont été menés dans 1 185 établissements. 232 dossiers d'enquête ont été ouverts, dont 91 suite à une plainte. 36 prélèvements ont été réalisés et 84 dossiers contentieux ont été constitués.

De nombreux contrôles ont également été diligentés à l'occasion de **foires et de salons**. Ils ont mis en lumière une pratique imparfaite de la nouvelle obligation d'afficher clairement sur chaque stand que les achats sur foires ne bénéficient pas du droit de rétractation. Une dizaine de procédures a été rédigée et a conduit au prononcé d'amendes administratives d'un montant moyen de 1 700 €.

### **Sécurité sanitaire de l'alimentation**



*Contrôle DDPP74 opération interministérielle vacances*

1 302 contrôles ou inspections ont été menés. 46 enquêtes ont été effectuées à la suite de plaintes déposées par des consommateurs sur des produits alimentaires, portant essentiellement sur des problèmes d'hygiène ou d'étiquetage. 90 contrôles ont par ailleurs été effectués dans le cadre du **comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF)** et 387 prélèvements visant à vérifier notamment l'absence d'agents pathogènes, de substances interdites ou de polluants environnementaux ont été réalisés.

En matière alimentaire, les professionnels ont fait l'objet, à 145 reprises, d'injonctions leur ordonnant travaux, mesures de nettoyage ou une formation. 10 fermetures administratives ont par ailleurs été signées par le préfet pour des faits particulièrement graves et 67 procès-verbaux ont été rédigés en 2016.

19 alertes sanitaires ont également été traitées par la DDPP et 18 toxi-infections alimentaires collectives ont donné lieu à enquêtes, en collaboration avec l'agence régionale de santé (ARS). Enfin, la DDPP a délivré 3 233 certificats à l'exportation pour les denrées alimentaires.

De manière plus spécifique, dans les deux **abattoirs** d'animaux de boucherie du département (Bonneville et Megève), plus de 30 000 animaux vivants ont été inspectés avant abattage, afin de s'assurer qu'ils étaient indemnes de maladies, et plus de 10 000 tonnes de viandes (carcasses et abats) ont fait l'objet d'un suivi afin de s'assurer de leur salubrité. Dans le cadre des affaires extrêmement médiatisées en 2015 et 2016 visant des problèmes de maltraitance d'animaux dans quelques abattoirs, les agents de la DDPP ont intensifié les contrôles du respect de la réglementation relative à la protection des animaux lors du transport, de leur hébergement et de leur abattage.



*Contrôle de la DDPP74 à l'abattoir de Megève*

## **Environnement, santé et protection animales**



*Capture d'un bouquetin et prise de sang*

En ce qui concerne la mission de surveillance des maladies, la DDPP a enregistré et traité plusieurs suspicions (2 de rage, 2 de charbon bactérien, 5 d'influenza aviaire, 47 de brucellose, 13 de fièvre catarrhale ovine, et 10 cas de tuberculose bovine). Un foyer de salmonellose dans un élevage de volailles de chair a également été découvert et traité.

87 demandes de rassemblements d'animaux et 3 autorisations d'ouverture ou de détention concernant la faune sauvage captive ont été instruites. 351 inspections ont été réalisées en élevage ou lors de transports et 140 prélèvements réalisés afin de rechercher des substances médicamenteuses ou interdites ou des contaminants de l'environnement sur les animaux vivants.

Trois procédures de retrait d'animaux ont été menées suite à des faits de maltraitance ou d'abandon d'animaux, donnant lieu à 3 procédures contentieuses. 392 certificats pour les échanges d'animaux vivants dans l'Union européenne ou vers les pays tiers ont été établis.

Deux exercices régionaux sur les plans d'urgence en santé animale ont également mobilisé la DDPP, tandis que 7 réunions du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) se sont tenues en 2016 et 82 inspections ont été réalisées en matière d'installations classées agricoles ou agroalimentaires.

La DDPP participe chaque année à trois **opérations saisonnières** qui représentent une part importante de l'activité annuelle de la direction:

- l'opération vacances à la neige (**OVN**) qui débute lors des vacances de Noël et finit lors des vacances de printemps ;
- l'opération interministérielle vacances (**OIV**) qui se déroule du mois de juin à début septembre ;
- et l'opération fin d'année (**OFA**) qui est activée au mois de décembre.

Les deux premières opérations concernent les lieux touristiques, alors que l'OFA, qui vise en particulier les bassins de consommation les plus importants, se déroule dans tout le département. En 2016, 1354 établissements ont été contrôlés, entraînant 395 avertissements, 84 procès-verbaux, 76 injonctions et 5 fermetures administratives.



## Cohésion sociale et santé

En 2016, la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) s'est réorganisée autour de trois pôles métiers, d'une déléguée et d'un secrétariat général. Un projet de service a également été élaboré à l'automne.

### **Logement et prévention des expulsions locatives**

En matière d'accès au logement, la DDCS a assuré le passage au système national d'enregistrement et le déploiement du dossier unique de demande de **logement social** à partir d'un portail grand public sur internet, visant à plus de transparence et à simplifier les démarches des usagers.

Le **dispositif DALO** (droit au logement opposable) a connu une forte montée en charge du nombre de recours formulés (1 724 dossiers, soit + 31% par rapport à 2015). Malgré cela, la DDCS a maintenu son effort pour reloger les ménages reconnus prioritaires : sur les 496 ménages concernés (+ 34 % par rapport à 2015), 434 ménages ont été relogés (+57% par rapport à 2015).

La **prévention des expulsions** a fait l'objet de plusieurs réunions des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX), au cours desquelles 43 dossiers complexes ont été étudiés. Nonobstant le nombre important d'assignations (1 561, +13 % par rapport à 2015) et de commandements de quitter les lieux (1 499) prononcés, les expulsions ont été limitées.

### **Hébergement**

Les capacités d'hébergement sur le département ont continué à s'accroître. Sur les 931 places offertes, 116 places d'**hébergement d'urgence** ont été pérennisées et 337 places supplémentaires ont été ouvertes à l'occasion du plan hiver 2016/2017. 69 places ont été créées pour les demandeurs d'asile et deux **centres d'accueil et d'orientation (CAO)** ont été ouverts pour les migrants, dont l'un pour 25 mineurs isolés et l'autre pour 72 adultes.

7 diagnostics sociaux ont également été réalisés préalablement à l'évacuation de campements illicites et de squats faisant l'objet de mesures judiciaires d'expulsion.



*Visite du centre de traitement et de régulation des appels situé à Meythet*

Dans le domaine de la veille et de l'urgence sociale, la préparation du passage au **service intégré d'accueil et d'insertion (SIAO) unique** (à partir de 4 antennes existantes) au 1<sup>er</sup> avril 2017, dont la gestion est confiée à la Croix Rouge, a été assurée. Un schéma de la domiciliation pour les personnes sans domicile a par ailleurs été élaboré.

En ce qui concerne le logement accompagné, la DDCS a développé, financé et accompagné de 133 places dans 7 pensions de famille et ouvert une nouvelle structure sur Annecy en septembre 2016. L'accroissement de l'intermédiation locative a, pour sa part, donné lieu à une expérimentation

menée à Thonon et 228 ménages ont, en 2016, été accompagnés dans le dispositif d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL).

## **Solidarité et jeunesse**

En 2016, la DDCS est devenue le principal financeur de la **protection juridique des majeurs**. Un transfert d'activité s'est opéré d'Eva Tutelle vers l'UDAF. 2 964 mesures de protection des majeurs (hors tutelle familiale) ont été prises. A ce jour, la DDCS est tutrice, par délégation du préfet, de 22 enfants pupilles de l'Etat et les accompagne dans les actes essentiels de leur vie.

La DDCS s'est également investie dans le suivi des attributions de l'**allocation adulte handicapé (AAH)** et contribue au financement du fonctionnement de la maison départementale pour les personnes handicapées. En 2016, 2 761 décisions d'attribution de l'AAH ont ainsi été accordées. La Haute-Savoie étant une destination touristique très appréciée, 183 séjours de vacances adaptées ont par ailleurs accueilli près de 3 000 vacanciers en situation de handicap.

En matière de **citoyenneté et d'égalité**, deux formations de sensibilisation pour 34 personnes (20 agents de la DDCS et 14 acteurs de la politique de la ville à Cluses) ont été organisées.

En ce qui concerne la jeunesse et la vie associative, **la Haute-Savoie est le premier département de France (été et hiver confondus) pour le nombre de mineurs accueillis en séjours de vacances** : 76 232 enfants pour 1 891 séjours déclarés à la DDCS en 2016. 117 inspections portant sur la sécurité physique et morale des mineurs, ainsi que sur la qualité pédagogique des activités proposées, ont été réalisées en accueils collectifs de mineurs.



*Le préfet remet des attestations de service civique*

En 2016, la montée en charge du **service civique** s'est poursuivie tant au niveau des postes pourvus que de l'offre de missions. 167 jeunes ont ainsi effectué un service civique dans le département en 2016, contre 73 en 2015. La forte implication des structures locales a permis un développement de l'offre avec 149 postes agréés localement contre 50 en 2015. Une étude de l'adéquation entre l'offre et la demande a par ailleurs commencé en 2016 dans la moyenne vallée de l'Arve, suite à un appel à projet régional. Les 4 formations organisées au plan départemental pour améliorer l'accompagnement des services civiques ont enfin permis de former 59 tuteurs.

La DDCS a également accompagné 95 communes dans la construction de leur projet éducatif territorial (PEdT) sur les 208 PEdT déposés en 2015. Un nouveau point information jeunesse (en plus des 10 BIJ (bureau information jeunesse) et PIJ déjà existants) a par ailleurs été labellisé et 30 postes FONJEP (jeunesse et éducation populaire) ont été financés.

11 actions de formation au profit de bénévoles d'associations ont enfin été soutenues par le fonds pour le développement de la vie associative et 14 jeunes, issus des quartiers relevant de la politique de la ville, ont bénéficié du dispositif SESAME et ont été accompagnés dans l'élaboration de leur projet professionnel (métiers du sport ou de l'animation).

## Sport pour le plus grand nombre

Dans le cadre de l'appel à projets du centre national pour le développement du sport, 226 opérations, dont certaines ont concerné des quartiers relevant de la politique de la ville, ont été soutenues financièrement.

La DDCS s'est également **attachée** à maintenir une offre de formation et de certification dans le département et à **assurer le contrôle du respect de la réglementation**. 936 éducateurs sportifs ont ainsi été contrôlés en 2016, 40 lettres d'observation ont été envoyées, une fermeture temporaire et 7 incapacités d'exercer ont été prononcées.

La Haute-Savoie étant un **territoire de pratiques sportives multiples, notamment de montagne**, il convient en effet que les mesures de sécurité utiles, notamment en matière de qualifications (ski et alpinisme), soient correctement respectées.

La DDCS exerce enfin une mission d'expertise et d'instruction sur la qualification de l'encadrement sportif sur tous les départements de l'ex région Rhône-Alpes en matière de procédures d'équivalence de diplômes étrangers (18 dossiers traités et 6 réponses favorables) et de reconnaissance des qualifications européennes (en « libre établissement », installation permanente ou saison sportive : 89 dossiers traités et 26 réponses favorables et en « libre prestation de service », exercice temporaire ou occasionnel : 27 dossiers traités et 17 réponses favorables) provenant de plus de 20 pays pour 25 disciplines sportives.



*Contrôle d'un moniteur de ski par la DDCS74*

## Droits des femmes



*Valorisation de l'engagement féminin au 27ème BCA*

La déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité met en œuvre une politique publique portée en interne par les services de la DDCS et en externe par les autres administrations qui relève principalement de deux grands axes :

- **La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, sociale et politique, marquée par le soutien dans l'accès à l'emploi et l'aide à la création d'entreprise.** 3 contrats de ville ont intégré en 2016 une action de sensibilisation et de soutien à l'entrepreneuriat des femmes des quartiers relevant de la politique de la ville. Pour la promotion du fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF), une rencontre avec des femmes cheffes d'entreprise et des banques a été organisée

et, afin de développer l'interculturalité, une conférence « éducation et égalité des sexes » a été initiée par la déléguée aux droits des femmes ;

- Dans le domaine de la lutte contre les **violences faites aux femmes**, 1 300 élèves ont été sensibilisés à la prévention des comportements sexistes et 330 professionnels (représentants des forces de l'ordre, travailleurs sociaux) ont été formés à la thématique des violences conjugales. 800 femmes victimes ont été accueillies dans les 4 associations du département et environ 130 femmes ont été hébergées au moins une nuit. A l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre), des ateliers de sensibilisation et des débats sur les violences conjugales ont enfin été organisés.

## **Santé**

L'action de la **délégation départementale Haute-Savoie de l'agence régionale de santé (ARS)** a été marquée en 2016 par la déclinaison opérationnelle de deux réformes législatives importantes : celle de la **modernisation du système de santé** et celle de **l'adaptation de la société au vieillissement**.

Les conventions constitutives des groupements hospitaliers de territoire (GHT), éléments forts de la loi de modernisation de notre système de santé, ont été arrêtées par l'ARS, une autour du centre hospitalier Annecy Genevois (CHANGE), l'autre autour de celui du centre hospitalier Alpes Léman (CHAL).

Par ailleurs, une collaboration étroite a été engagée avec le conseil départemental pour préparer les réformes induites par la loi d'adaptation de la société au vieillissement quant aux relations entre les organismes gestionnaires d'établissements et de services médicaux-sociaux et les autorités de tarification.

Au-delà, les domaines de compétences partagées préfecture / ARS ont donné lieu à une activité soutenue sur les thématiques suivantes :

### **Qualité de l'eau**

En matière d'eau potable, 6 028 analyses ont été réalisées et 27 installations contrôlées. 254 situations de non-conformité ont été relevées et 10 restrictions de consommation ont été prises.

Pour les eaux conditionnées et thermales, 45 analyses ont été réalisées et 3 contrôles d'installations sont intervenues.

En ce qui concerne les piscines, 1 700 analyses ont été effectuées et 78 établissements ont été contrôlés. 3 de ces derniers ont fait l'objet d'une fermeture.

257 analyses de baignades ont par ailleurs été effectuées.

### **Habitat**

23 visites de logements ont été réalisées et diverses procédures ont été mises en œuvre, suite à des problèmes d'**insalubrité**, de saturnisme, de qualité de l'air intérieur ou de présence d'amiante.

### **Environnement intérieur et extérieur**

Dans le cas particulier de la légionelle, 3 inspections d'établissements sanitaires et médicaux sociaux ont été menées, 15 enquêtes et 15 contrôles d'établissements réalisés.

### **Veille sanitaire**

310 signaux de veille ont été enregistrés et traités, dont 187 maladies à déclaration obligatoire, et trois exercices simulant des situations sanitaires exceptionnelles et faisant intervenir différents partenaires ont été organisés.

### **Soins sans consentement**

83 mesures liées à des soins psychiatriques ont été prises sur décision du représentant de l'État et 844 arrêtés de soins sans consentement (404 entrées et 440 sorties) reçus en 2016.

## **Emploi, économie**

Les questions d'emploi et d'économie sont suivies par l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), qui travaille en lien étroit avec de nombreux opérateurs (Pôle Emploi, missions locales...) et collectivités locales.

Les opérations menées par ce service visent en priorité à accompagner les entreprises à chaque étape de leur évolution et à favoriser l'accès et le retour à l'emploi.

### **Soutien à l'activité économique et accompagnement des mutations économiques**

- La filière stratégique du décolletage a été renforcée par la mobilisation du programme d'investissements d'avenir ;
- Les entreprises en développement ont été accompagnées par l'intermédiaire de l'aide d'État à la réindustrialisation en lien étroit avec la Banque publique d'investissement ;
- La mobilisation du fonds unique interministériel et le pôle de compétitivité ont permis le montage et le financement des projets d'innovation collaboratifs ;
- 280 entreprises ont mobilisé l'activité partielle, alternative au licenciement, avec 164 000 heures chômées indemnisées ;
- L'effort de formation a été soutenu et co-financé dans une trentaine d'entreprises à hauteur de 34 000 heures au profit de 750 salariés ;
- Près de 1 000 licenciements pour motif économique ont été notifiés aux services de la DIRECCTE, dont 264 dans le cadre de 6 plans de sauvegarde homologués, dont 2 ont donné lieu à une convention de revitalisation pour près de 500 000 € ;
- Les formations par alternance se sont développées avec 5 640 contrats signés, dont 3 751 contrats d'apprentissage et 2 069 contrats de professionnalisation ;
- Les services de la DIRECCTE ont contrôlé plusieurs examens et délivré de nombreux titres professionnels (130 habilitations de professionnels, 1 185 candidats présentés à 190 sessions d'examen, 149 dossiers de validation des acquis de l'expérience) ;
- 72 organismes de service à la personne ont fait l'objet d'un agrément.

### **Lutte contre le chômage et pour l'insertion professionnelle des jeunes**

Le service public de l'emploi a déployé les mesures en vigueur au niveau national :

- 2 358 contrats unique d'insertion signés, dont un tiers dans le secteur marchand ;
- 492 emplois d'avenir nouveaux conclus en 2016 ;
- Participation au financement du fonctionnement des 4 missions locales jeunes (MLJ), qui suivent 14 000 jeunes, à hauteur de 1,4 M€ ;
- 371 jeunes ont intégré en 2016 la garantie jeune, dispositif innovant d'insertion professionnelle bénéficiant d'un soutien financier, hors allocation, de 593 000 € aux 4 MLJ.

## **Soutien, consolidation et développement du secteur de l'insertion par l'activité économique**

L'insertion par l'activité économique regroupe associations et entreprises agréées et conventionnées à hauteur de 8,6 M€ par l'Etat. 2 200 personnes y ont travaillé, dont 30% sont bénéficiaires du RSA.

Au titre de la politique du handicap, 3 M€ d'aide au poste ont été versés à 7 entreprises adaptées pour 280 salariés reconnus handicapés.

## **Un pôle « travail » (inspection du travail, renseignement du public, service de la main d'œuvre étrangère) très sollicité**

Plus de 3 000 interventions de l'inspection du travail ont été recensées en 2016, sous différentes formes, et ont donné lieu à des observations, conseils et recommandations, mises en demeure, arrêts de travaux, signalements au procureur, procès-verbaux, sanctions administratives...:

- Contrôles en entreprises ou sur chantiers (prévention des risques professionnels, conformité des équipements de travail, contrôle des prestations de services internationales, travail illégal...);
- Enquêtes accidents du travail ou maladies professionnelles ;
- Analyse de plans de retrait ou de confinement d'amiante ;
- Facilitation du dialogue social et prévention des conflits collectifs ;
- Actions collectives ciblées (secteurs du BTP et des HCR, agriculture, transports...).

Le public a pour sa part été renseigné au travers de 12 500 actes de renseignement (téléphone, courriers, courriels...) et 4 000 usagers ont été reçus physiquement.

Enfin, le service en charge du suivi de la main d'œuvre étrangère a délivré 964 autorisations de travail, dont 80 % de courte durée. L'activité de ce pôle a également concerné l'examen de 5 300 demandes de ruptures conventionnelles, dont 4 785 ont été validées, l'enregistrement et le contrôle de légalité de 1 013 accords d'entreprises et le suivi de l'activité de 99 conseillers du salarié agréés par arrêté préfectoral.



*Signature de la convention de partenariat sur l'accompagnement au recrutement dans le décolletage*

## **Finances publiques**



La réalisation des missions de la direction départementale des finances publiques (DDFiP) a été une nouvelle fois sensiblement affectée en 2016 par une **évolution régulière des charges, liée au dynamisme démographique** (+ 10 000 habitants/an depuis 10 ans) **et économique du département, à la spécificité du tissu fiscal (population frontalière et revenus moyens élevés)** et à un moindre effectif disponible.

Ainsi, la complexité fiscale (accueil, retraitement fiscal de déclarations, régimes déclaratifs multiples, recouvrement forcé sur des travailleurs frontaliers, impôt sur la fortune...) et les enjeux patrimoniaux dus au contexte local caractérisent l'activité de la direction. La proximité de la Suisse et de l'Italie nécessite par ailleurs un investissement important sur la fiscalité internationale afin de répondre aux multiples questions des particuliers (impôt sur le revenu) et des professionnels (TVA et impôts professionnels).

### **Gestion publique (secteur public local et immobilier)**

Les services de la DDFiP ont été étroitement associés à la **réorganisation des collectivités locales** adoptée définitivement en 2016 dans le schéma départemental de coopération intercommunale sous le double aspect fiscal et comptable. Des travaux préparatoires à ces opérations ont été l'occasion d'un engagement majeur des services de la direction en 2016, notamment lors de la création de la commune nouvelle d'Annecy compte tenu de son importance et de ses enjeux.

D'une manière générale, la direction réalise et présente des simulations fiscales pour mesurer l'impact de chaque réorganisation sur la situation fiscale des usagers. Ces simulations sont également réalisées pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et constituent un outil d'aide à la décision indispensable pour les élus locaux.

Ces opérations de restructuration mobilisent fortement les services d'un point de vue comptable, dès lors que ces opérations de transfert doivent être retracées dans la comptabilité des collectivités locales avec des opérations à tiroir complexes, tout particulièrement lorsque des compétences ne seront plus exercées par les EPCI fusionnés et que les biens correspondant reviennent dans les communes membres.

Compte tenu du dynamisme fiscal des bases et des ressources importantes des collectivités locales, peu de collectivités se trouvent dans le réseau d'alerte. Pour autant, 15 collectivités, dont 14 communes, ont fait l'objet en 2016 d'un suivi conjoint par les services de la préfecture et de la DDFiP. Le département de la Haute-Savoie et la préfecture devraient par ailleurs signer en 2017, une convention de partenariat sur le contrôle budgétaire, à l'instar de la plupart des autres départements.

Le **service immobilier de l'Etat** assure le suivi et la perception des redevances d'occupation du domaine public liées à l'exploitation des deux lacs (lac d'Annecy et lac Léman). Au 31 décembre 2016, le montant total des prises en charge correspondant à 1 664 bénéficiaires d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public (AOT) s'élève à 2 568 K€ avec un taux de recouvrement constaté de 86,01 %.

Ce service a également été sollicité pour examiner 1 563 demandes d'évaluation légales en 2016 et suivra en 2017 les procédures d'expropriation liées au chantier CEVA (projet de liaison ferroviaire transfrontalier entre Annemasse et Genève).

### **Missions fiscales (professionnels et particuliers)**

La situation économique favorable et le dynamisme du marché de l'emploi ont participé à la réussite du **crédit impôt compétitivité emploi (CICE)** dans le département. Cela étant, les enjeux financiers et la complexité du suivi de ce mécanisme lors des demandes de remboursement ou d'imputation sur l'impôt sur les sociétés ont un impact significatif sur les missions des services des impôts aux entreprises (SIE). Les entreprises bénéficiaires sont majoritairement celles du secteur du commerce, de la construction, la restauration et l'hôtellerie (salaires à moins forte valeur ajoutée) et dans une moindre mesure l'industrie. En matière de revenus non commerciaux, les professions médicales sont les principales concernées. Enfin, le dispositif profite plus particulièrement aux petites et moyennes entreprises, dont l'effectif n'excède pas cinq salariés.

En ce qui concerne les entreprises, considérant la densité du réseau de PME-PMI, ainsi que des grandes entreprises au rayonnement mondial, le remboursement des créances fiscales détenues par les entreprises, notamment les **remboursements de crédits de TVA**, est un enjeu pour la direction. Ainsi, la célérité des remboursements de crédits de TVA par les services s'est maintenue. En 2016, 2 604 demandes ont donné lieu au remboursement de 383 M€. Eu égard aux montants remboursés, la direction a mis en place une grille d'analyse-risque en vue d'orienter les investigations des services sur des demandes de crédits de TVA à risques et à enjeux.

Sur le plan des particuliers, la croissance continue du nombre des **travailleurs frontaliers** représente une part importante du travail des services, notamment pour ceux sis dans le bassin lémanique.

En effet, la population frontalière génère la réception de nombreux contentieux de série. Ainsi, fin février 2017, 3 800 réclamations d'un même type ont été reçues et 50 %, représentant les plus forts enjeux financiers, ont été traitées. Le montant des dégrèvements effectués s'est élevé à un peu plus de 20 M€.

Dans le domaine du foncier, l'augmentation annuelle de la population du département de la Haute-Savoie engendre un marché immobilier très dynamique. Le mouvement de protestation des notaires contre la loi Macron a été particulièrement long et actif dans le département, entraînant un quasi boycott de Télé@ctes et une dégradation de la qualité des actes déposés.

Cette conjoncture a impacté défavorablement les travaux de mise à jour du fichier immobilier effectués par les services de publicité foncière. L'allongement du délai de publication génère en outre un contentieux de masse sur la taxe foncière qui dégrade l'activité des centres des impôts fonciers.

Une convention de partenariat avec la chambre interdépartementale des notaires a été réactivée en novembre 2016. Elle vise notamment à une plus grande adhésion des notaires à Télé@ctes, la dématérialisation étant un enjeu majeur pour la réduction du délai de publication. Enfin, le chantier portant sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels a été achevé en 2016. Les impôts locaux relatifs aux locaux professionnels seront établis en 2017 pour la première fois à partir des valeurs locatives révisées.

## Education

La forte attractivité de la Haute-Savoie continue à être ressentie dans les effectifs d'élèves que suit la **direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)**, avec 636 élèves supplémentaires lors de la rentrée 2016 dans le premier degré, et 212 nouveaux élèves au collège.

Cela se traduit par des effectifs enseignants et encadrants supplémentaires (+52 postes dans le premier degré en 2016, +333 depuis 2012, +32 postes dans les collèges). 21 divisions supplémentaires ont par ailleurs été créées au collège, ainsi que 2 ULIS (unités de scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire) au sein des collèges de Rumilly et Groisy.

**Dans le premier degré**, 4 principales orientations départementales ont été poursuivies :

- **Accompagnement de l'évolution démographique** (28 classes supplémentaires ont été ouvertes), particulièrement dans les écoles rurales et de montagne, qui conjuguent les critères de l'isolement et de la petite taille, sans descendre en dessous de tailles critiques du point de vue de la viabilité pédagogique des classes. Les répartitions pédagogiques ont également été étudiées pour prendre en compte les éventuelles difficultés liées à la variabilité de la composition des cohortes.
- **Renforcement de la capacité de remplacement continue depuis 2012** (66 postes de remplaçants de plus en 5 ans), qui permet à la fois d'assurer la continuité des missions de service public d'éducation dans les classes lors des absences et de poursuivre la relance des actions de formation continue des enseignants. Le nombre de classes non remplacées pendant la période d'hiver s'est réduit.
- **Poursuite de la mise en œuvre des dispositifs de promotion de la réussite scolaire**, par une politique volontariste d'attribution de moyens visant à lutter contre les effets des déterminismes sociaux, en particulier le dispositif « Plus de maîtres que de classes » et les dispositifs de scolarisation des enfants de moins de 3 ans, dans les zones les plus défavorisées, lorsque les communes y sont favorables. Afin de converger vers des valeurs cibles académiques, quelques postes supplémentaires de psychologues et d'enseignants spécialisés dans la prise en charge des élèves allophones ont également été créés.
- **Finalisation de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires**, qui a permis de dégager 5 matinées pour les apprentissages fondamentaux. Le rythme montagne, qui concerne 8 communes et 14 écoles, en libérant le mercredi matin pendant 8 à 10 semaines l'hiver, permet de proposer des activités neige et glisse aux élèves et de s'adapter au rythme des stations de ski. Les rythmes réguliers (5h15/jour, 3h le mercredi) concernent 82% des communes.

Au collège, la DSDEN a décliné dans le département la politique pédagogique décidée au niveau académique, dans le cadre de la loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, mais aussi dans le cadre du contrat d'objectifs signé entre l'académie de Grenoble et l'administration centrale le 15 juillet 2014. La déclinaison d'une école juste, exigeante et inclusive doit permettre à chaque élève de connaître la réussite et conduire ceux issus des familles les plus éloignées de l'école vers un avenir différent, rompant avec les logiques de déterminisme social.

Les collèges de Haute-Savoie ont mis en place la **réforme du collège**. A la suite des dialogues stratégiques conduits chaque année entre l'académie, les établissements et la collectivité, le département s'est donné pour ambition la diffusion des bonnes pratiques et des réussites déjà actées, en utilisant pour cela l'échelon du bassin, lieu d'échanges par excellence, et maillon pédagogique fort souhaité par le recteur.

Les dialogues stratégiques de 2016 ont préparé les **contrats d'objectifs tripartites**, dans lesquels le conseil départemental de la Haute-Savoie s'est engagé pour la première année. Pour progresser dans la prise en charge des élèves les plus en difficulté, les équipes, dans le cadre du conseil pédagogique, s'appuient sur les leviers apportés par la réforme :

- L'évaluation par compétences, en lien avec le socle ;
- Le traitement des difficultés par la différenciation pédagogique ;
- L'inclusion des élèves handicapés dans les classes ordinaires ;
- Le co-enseignement et les apprentissages, par le biais de l'accompagnement personnalisé ou sous forme d'enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ;
- La liaison inter-cycles pour garantir la fluidité des parcours ;
- La construction des parcours (citoyen, avenir, éducatif de santé, éducation artistique et culturelle), adossés à des EPI, ou pas ;
- La mise en œuvre d'une pédagogie du numérique.



*Inauguration du groupe scolaire C. Claudel à Annemasse par la ministre Najat Vallaud-Belkacem*

En matière de fonctionnement des services, au-delà de ses 5 divisions et services spécifiques, la DSDEN de Haute-Savoie assure depuis l'automne 2016 la prise en charge de la gestion individuelle et les payes de tous les enseignants du 1er degré public de l'académie. Cela représente environ 18 000 dossiers de personnels enseignants pour un budget de 520 M€ hors charges employeur. La division est passée de 6 gestionnaires en 2013 à 30 gestionnaires le 1er septembre 2016. Ce regroupement (à moyens constants pour l'académie) a nécessité une augmentation des surfaces disponibles pour accueillir les personnels et permettre la création de locaux d'archivage des dossiers de tous les enseignants du 1er degré de l'académie. Cette mutualisation a constitué le dernier regroupement de service organisé par l'académie de Grenoble.

### **Haute-Savoie - Résultats aux examens (session juin 2017)**

Brevet	91,83 %
Baccalauréat général	93,02 %
Baccalauréat technologique	93,75 %
BEP	83,32 %
CAP	83,36 %
Baccalauréat professionnel	86,47 %

## **Culture et patrimoine**

L'**unité départementale architecture et patrimoine (UDAP)** de la Haute-Savoie est mutualisée avec celle de la Savoie et est placée sous l'autorité du directeur régional des affaires culturelles. L'UDAP exerce des **missions de protection des sites sensibles et des paysages**, par la limitation des impacts potentiels ou réels sur les espaces protégés, pour le compte du ministère de l'équipement en ce qui concerne l'urbanisme, et du ministère de l'écologie pour ce qui a trait aux sites.

Les trois architectes des bâtiments de France interviennent sur plusieurs zones géographiques sur chacun des 2 départements et irriguent l'ensemble des territoires comme référents dans leurs domaines d'intervention. Ils ont contribué à proposer en 2016 un certain nombre d'actions en faveur de la diffusion de l'architecture (souvent en partenariat avec les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)) et ont participé à des actions de sensibilisation et des conférences à destination des élus, des commissaires enquêteurs, des instances du bâtiment, de la fondation du patrimoine...

L'UDAP développe au niveau local des outils propres de sensibilisation et de communication, des conseils techniques et des fiches de synthèse par commune permettant de préciser les enjeux patrimoniaux et sectoriels et d'informer sur le mode de prescription. Les fiches compilent des données classiques et servent de guide et de ligne de conduite en externe comme en interne, sans pour autant figer l'accompagnement ni le suivi de tout projet d'urbanisme et d'architecture qui intégrera ses logiques propres.

### **Renforcement de l'action dans le champ patrimonial**

Les interventions sur le patrimoine monumental et non protégé sont devenues l'axe prioritaire de travail pour le positionnement à l'échelon départemental et la valorisation de l'expertise du service, sous l'autorité du pôle « architecture et patrimoine » de la **direction régionale des affaires culturelles**. La définition de l'accompagnement par le conseil départemental de la Haute-Savoie et le CAUE des projets sur le patrimoine non protégé est en cours.

Davantage d'avis ont été produits par rapport à 2015, dans le domaine particulier de l'urbanisme opérationnel (impacts sur les espaces protégés (abords des monuments historiques, des sites inscrits ou classés, des sites patrimoniaux remarquables) et les paysages) et des cycles de conférence ont été régulièrement proposés pour sensibiliser à la protection du patrimoine et communiquer sur cette protection.

### **Urbanisme réglementaire**

L'UDAP développe cet axe de travail pour faciliter son action « amont » (contribution au diagnostic) et préparer aux décisions ultérieures visant à préserver le patrimoine et le cadre de vie.

Le travail est mené au siège de l'UDAP sur la base des fiches de suivi réalisées par le service (300 rendez-vous par an environ), et également sur le terrain pour les sujets à enjeux, en liaison avec les collectivités, les propriétaires, les associations et les fondations. Les sollicitations techniques sont traitées au moyen de fiches méthodologiques, de fiches conseil, et font l'objet de contact informel. Les avant-projets sont étudiés par les instructeurs en interne ou renvoyés vers les

architectes conseil du CAUE ; le contact sur le terrain est toutefois privilégié ainsi que les échanges sur site avec d'autres services lors de problématiques spécifiques et en fonction des enjeux locaux.

## Quelques indicateurs

**Autorisations d'urbanisme en espaces protégés** : hausse du nombre d'avis (2447 en 2015, 2688 en 2016), baisse des avis défavorables (262 en 2015, 256 en 2016), 9 autorisations de travaux sur monuments historiques inscrits ou classés (17 en 2015). Chalets d'alpage : 44 dossiers présentés, contre 16 en 2015.

Une démarche de site patrimonial remarquable a été engagée par la commune de Clermont-en-Genevois. La commune de La Roche-sur-Foron a privilégié pour sa part le dispositif de plan local d'urbanisme à contenu patrimonial.

Pour les opérations de restauration et de secteurs sauvegardés sur Annecy, le suivi des dossiers se fait conjointement avec l'architecte des bâtiments de France sur nombre de dossiers et de manière bimensuelle avec les services de l'urbanisme de la ville.

En ce qui concerne les opérations et projets en espaces protégés, les dossiers haut-savoyards sont nombreux : le cloître des sœurs de Saint-Joseph à Annecy, la reconversion des communs du château de Chens-sur-Léman, l'ancienne usine d'embouteillage à Evian-les-Bains, la restructuration du site de l'ancien hôpital de Rumilly, la médiathèque dans l'ancien couvent de la Visitation à Thonon-les-Bains, la reconversion de l'hôpital de la Roche-sur-Foron, le musée et office de tourisme à Thônes.



*Eglise rénovée de Saint-Gervais*

En matière de **travaux sur les monuments inscrits et classés** n'appartenant pas à l'État, les subventions de 2016 (environ 21 000 €) ont triplé par rapport à 2015.

Le suivi du patrimoine non protégé relève désormais du conseil départemental. L'expérience savoyarde en la matière incite à rechercher une convention UDAP / conseil départemental, des visites complémentaires sur le terrain et un travail avec un maître d'oeuvre qualifié pour limiter les carences des demandes présentées.

Dans le domaine de l'urbanisme et des paysages, l'implication forte du service dans l'analyse des documents d'urbanisme et son volet patrimonial, via notamment le « porter à connaissance », permet aux services un travail en interministériel avec les autres services de l'État (préfecture, DDT...), pour le moment ciblé en fonction des communes à enjeux.

Enfin, l'enjeu de revitalisation des centre-bourgs, la problématique de renouvellement urbain au sein des agglomérations, mais également des bourgs des couronnes urbaines dans des départements à forte pression foncière et immobilière avec de surcroît des bâtiments anciens mal identifiés et peu valorisés, soulèvent les questions classiques de la démolition sans justification ni étude préalable pour leur réhabilitation et celle de la qualité architecturale (sujet presque paradoxal dans des départements bien dotés en conseil d'architecture).

## **Mémoire et anciens combattants**

Le **service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)** gère en Haute-Savoie 27 108 ressortissants.

### **Reconnaissance de la qualité de ressortissant et réparation liée aux dommages de guerre**

En 2016, le service départemental a doublé son activité de reconnaissance et de réparation, en attribuant plus de 800 cartes et titres divers (carte du combattant, d'invalidité, de ressortissante, de pupille de la Nation, titre de reconnaissance de la Nation, diplôme d'honneur de porte-drapeaux...).

Sur le plan d'action en faveur des anciens membres des formations supplétives et de leurs proches, dont il a la charge exclusive depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le service départemental a inauguré, le 13 juin 2016, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants et de la mémoire, une plaque en hommage au parcours et à l'œuvre accomplis par les Harkis au hameau forestier de Magland. Cette action a permis la mise en valeur de l'histoire de ce hameau, où 23 familles ont séjourné du 31 octobre 1963 au 1<sup>er</sup> septembre 1970.

### **Solidarité envers l'ensemble des ressortissants**

Sur le plan de la solidarité, le nombre de ressortissants reçus au sein du service a augmenté de plus de 300 % en un an et près de 750 personnes ont bénéficié d'un entretien individuel personnalisé. Si le nombre de demandes d'aide financière (193 dossiers) reste stable, le montant alloué a, quant à lui, progressé de 20 %. Ainsi, cette année a été l'occasion de venir en aide aux ressortissants les plus démunis, dont le revenu disponible était inférieur à 200 €, en leur accordant une aide exceptionnelle de 800 € en fin d'année.

En complément d'aides administratives et financières, le service départemental a accompagné en 2016 7 victimes d'attentats terroristes et lancé 4 procédures d'adoption. Il a par ailleurs participé à la mise en place du comité de suivi des victimes d'actes de terrorisme présidé par le préfet de la Haute Savoie.

Depuis 2014, l'ONACVG développe des partenariats avec l'ensemble des services du ministère de la défense, afin de faciliter la prise en charge des blessés en opérations extérieures dès leur sortie de l'institution militaire. En 2016, le service est ainsi intervenu en faveur de 74 blessés résidant en Haute-Savoie, dans le cadre d'aides financières ou administratives. De même, afin d'assurer un meilleur suivi des militaires blessés et de coordonner les actions de chacun, il a renforcé ses liens avec le 27<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs alpins. Enfin, les réunions des correspondants défense des communes, renouvelées en 2016, ont permis de sensibiliser les élus sur la problématique des syndromes post-traumatiques, ainsi que sur le rôle de l'ONACVG dans leur accompagnement.

## **Développement des activités mémorielles liées à la citoyenneté et à l'histoire contemporaine**

Sur le plan mémoriel, le service départemental a assuré la commémoration du centenaire de l'établissement public créé en plein cœur de la Grande Guerre lors d'une cérémonie départementale le 11 novembre 2016 à Cluses.

Pour commémorer la journée nationale de la Résistance et afin d'inscrire la **nécropole nationale de Morette** dans le tourisme de mémoire, l'ONACVG a réalisé, financé et déposé trois panneaux mémoriels le 27 mai 2016 en collaboration avec le conseil départemental de la Haute Savoie et l'association des Glières pour la mémoire de la résistance et avec la participation des écoles de La Balme-de-Thuy et de Thônes.

Après avoir organisé la commémoration de la bataille de Verdun à Annemasse le 29 mai, le service départemental a également initié la création d'une journée départementale d'hommage aux fusillés, dont la première édition a eu lieu à Annecy le 11 juin 2016.

A la demande du collège de Villefontaine (38), il a également soutenu 80 collégiens dans l'organisation d'une cérémonie à la nécropole de Morette avec lecture de textes, dépôt de gerbes, minutes de silence et marseillaise a capella.

Enfin, suite à la mise en place de la commission « mémoire » au sein du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la nation, 7 projets mémoriels ont été financés dans le département.



*Les élèves de la classe "défense" du collège des Allobroges de la Roche-sur-Foron reçus en préfecture*